

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département de l'industrie et de l'agriculture

I - Division Prix de vente industriels - Prix à la production dans l'industrie (PPI)

1. Exposé de synthèse

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (STS) modifié en 2005, la division Prix de vente industriels produit et diffuse les indices de prix de la production industrielle française, en distinguant les ventes en France et les ventes sur les marchés extérieurs, ainsi que les indices de prix d'achat à l'importation de produits industriels. Les indices de prix à l'exportation et à l'importation portent sur trois zones : la zone euro, la zone non euro et l'ensemble des zones.

Les indices de prix d'achat à l'importation ont été produits pour la première fois et communiqués à Eurostat en février 2006 pour 112 branches pour les trois zones. Ils ont été pour la plupart publiés en juin 2007 sur le champ de l'ensemble des zones euro et non euro ; en revanche, les indices sur la ventilation entre les deux zones n'ont pas été publiés.

Depuis lors, les travaux de consolidation et d'amélioration de notre suivi de prix à l'importation se poursuivent afin notamment d'accroître le taux de couverture des échantillons de certaines branches et d'assurer une diffusion régulière. Les extensions de branches couvertes permettent en outre d'alimenter les comptes nationaux. Près de 96 % du champ de l'industrie (au sens du règlement STS) devrait être couvert à la fin 2008.

Parallèlement, les travaux d'extension aux indices de prix de la production exportée se poursuivent. Le taux de couverture des branches suivies au début de 2008 s'élève à 87% de l'ensemble de l'industrie et devrait atteindre 96 % fin 2008 : l'extension prendra alors fin et ce seront environ 180 branches dont les indices de prix de la production exportée seront calculés.

Les années 2007 et 2008 sont également consacrées aux travaux de préparation des passages en nouvelles nomenclatures et en nouvelle base (base 2005). Le contour d'un certain nombre de branches sera modifié, avec en particulier la création de branches spécifiques pour les services industriels (entretien, réparation et installation) ; des échantillons spécifiques à ces nouvelles branches ont été constitués et près d'une centaine d'entreprises ont été interrogées sur ces services en 2007. La première production d'indices de prix industriels en nouvelles nomenclatures et nouvelle base est prévue en février 2009 ; les séries réropolées seront communiquées à Eurostat au cours du premier trimestre 2009.

En outre, depuis la mi 2007, les indices de prix à l'exportation et à l'importation pour chacune des zones euro et non euro seront progressivement rendus publiables ; cette action devrait s'achever en 2011-2012.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévu pour 2009

Néant

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Enquête "Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises", mensuelle pour son volet industrie.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en place depuis 2004 d'un site de collecte et de retour par internet au profit de l'enquête "Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises" contribue à alléger la charge des entreprises. Le taux de réponse par internet ne cesse de progresser puisqu'il atteint 43 % au dernier trimestre 2007, ce qui représente près de 1 500 entreprises, soit dix points de plus qu'en 2006.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.3 Aspects "européens"

L'ensemble des indices de prix à la production dans l'industrie, pour les marchés français et extérieurs, et des indices de prix à l'importation de produits industriels sont élaborés dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles, modifié en 2005.

En particulier :

- les indices de prix industriels en nouvelles nomenclatures et nouvelle base devraient être transmis à Eurostat en février 2009 ;
- les rebasements d'indices effectués en 2009 permettront de réduire le nombre d'indices de prix distinguant les zones euro et non euro transmis à Eurostat sous un statut de non diffusion. Les séries rétropolées seront transmises au premier trimestre 2009.

6. Diffusion des travaux

Une *Informations Rapides* est publiée chaque mois sur les indices de prix à la production et à l'importation dans l'industrie suivants :

- indices de prix à la production dans l'industrie pour l'ensemble des marchés
- indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français
- indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs
- indices de prix à l'importation de produits industriels.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Mise en place d'un suivi des prix à l'importation (distinguant zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente	Achèvement de la mise en place prévu à la fin du programme moyen terme	En cours
Extension de la couverture des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs (avec la distinction zone/hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente.	Extension sur la durée du programme moyen-terme. Couverture totale probable en fin de programme moyen terme	En cours

II - Division Comptes et études de l'industrie

1. Exposé de synthèse

Les travaux pour le cadre central de la Comptabilité Nationale concernant l'industrie sont menés par la division Agriculture en ce qui concerne les IAA et par la Division Comptes et Études de l'Industrie pour les autres industries manufacturières et l'Énergie.

La nouvelle base des comptes nationaux (base 2000) utilise massivement les données du système intermédiaire d'entreprises (SIE). En plus de l'évaluation de la production des branches, on utilise ces données pour recalculer le taux de valeur ajoutée des branches. Ces données sont aussi utilisées pour fournir une cible des marges commerciales par produits. Il y a désormais une intégration plus forte entre les travaux de statistiques d'entreprises (le SIE) et les travaux de comptabilité nationale (les ERE).

L'année 2009 verra la publication de la quatrième campagne des comptes en base 2000 (année 2006 en compte définitif, 2007 en compte semi-définitif et 2008 en compte provisoire).

En fin 2008, on élaborera le compte définitif 2006 et on débutera les travaux du compte semi-définitif 2007. En 2009, les travaux porteront sur la fin du compte semi-définitif 2007, sur le compte provisoire 2008. Les comptes 2006 définitif, 2007 semi-définitif et 2008 provisoire seront publiés en mai 2009. On engagera au mois de décembre le début des travaux du compte semi-définitif de 2008.

La spécificité de l'année 2009 est le non-établissement du SIE 2007 et le caractère très particulier du compte définitif 2007. Afin de dégager des moyens pour l'évaluation de la base 2005, il n'y aura pas de SIE définitif 2007 dans le cadre de la base 2000 et le compte 2007 définitif reprendra, pour l'essentiel, les données du compte semi-définitif.

En ce qui concerne la base 2005, on effectuera en parallèle des études des améliorations les plus importantes à faire et des premiers chiffrements des années de base. Ces travaux sont rendus plus délicats par le triple changement de la base des comptes, de la nomenclature d'activité et de produits et de la méthode de fabrication des données de la statistique d'entreprise.

Les équilibres ressources-emplois sont désormais élaborés sous PELICAN. Toutes les communications de données avec les unités du Département des Comptes Nationaux se font exclusivement sous PELICAN.

2 - Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

Néant

3 - Opérations répétitives

Comptes nationaux (industrie et IAA)

On est désormais dans les campagnes courantes de la base 2000. Les travaux de la campagne courante 2006-2008 débuteront par le SIE 2006, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2009. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce devront faire l'objet d'un examen

approfondi. L'amélioration de la statistique d'entreprise renforce l'utilisation du SIE non seulement pour le compte définitif mais aussi pour le compte semi-définitif. L'intégration est moins poussée, faute d'informations intégrées sur les branches d'entreprises. Mais le SIE fournit une « évaluation cible » pour le total de la valeur ajoutée des entreprises. Il fournit aussi des informations globales sur les variations de stocks et les marges de commerce.

PELICAN est désormais l'outil standard de fabrication des comptes et de communication entre les unités.

6 - Diffusion des travaux

6.1 Publications permanentes

Participation au Rapport de la commission permanente de concertation sur l'industrie (secrétariat : Sessi).

6.2 Publications à paraître

En 2008 : quatre Insee Première sur les évolutions en 2007 des branches industrielles.
En 2009 : quatre Insee Première sur les évolutions en 2008 des branches industrielles.

III - Division Indicateurs Conjoncturels d'Activité

1. Exposé de synthèse

La division Indicateurs Conjoncturels d'Activité publiera en 2009 les indices mensuels de la production industrielle (IPI) et des commandes (ICom) et tous les indices mensuels de chiffre d'affaires (ICA) définis dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement STS). En effet, à compter de septembre 2008 la division ICA aura repris les indices de chiffre d'affaires du tertiaire, à savoir :

- les indices de CA pour le commerce de gros et les services aux entreprises ;
- les indices de CA pour le commerce de détail services aux particuliers qui comprennent des indicateurs de volume et, dans le cas du commerce, un indicateur rapide de volume à 30 jours.

Par ailleurs, la division ICA publie des indices trimestriels de stocks issus de l'enquête PCA (enquête sur les produits, les charges et les actifs).

Conformément au règlement STS, les indicateurs concernés sont adressés à Eurostat selon un calendrier précis. En outre, le règlement STS prévoit qu'à compter de la campagne mensuelle d'indices portant sur janvier 2009, les indices concernés seront transmis à Eurostat en base 2005 et en nomenclature NACE-rev2. Par ailleurs, Eurostat ayant adopté sans délai la directive ONU de 2007 qui définit le producteur comme le propriétaire de la matière première devra être appliqué ; la mise en œuvre de cette directive doit être intégrée au programme de travail à moyen terme ce qui se nécessitera une mise en conformité de l'IPI au plus tôt en 2010.

Les principaux objectifs de l'année 2009 seront les suivants :

1 - Tenir nos engagements européens relatifs aux indicateurs conjoncturels d'activité :

- transmettre l'IPI à Eurostat avec un délai de 40 jours maximum ;
- transmettre à Eurostat avec un délai de 50 jours maximum l'indice Icom d'entrées de commandes en distinguant, pour les commandes en provenance des marchés extérieurs la zone euro et le reste du monde ;
- transmettre à Eurostat l'indice de chiffres d'affaires avec un délai maximum de 60 jours prolongé, dans le cas du commerce de détail, par l'indicateur rapide à 30 jours.

2 - Publier en mars 2009 les indices de janvier 2009 en base 2005 selon la nouvelle nomenclature :

- cette nouvelle publication portera sur des séries longues ; l'objectif est de publier des séries remontant à janvier 1990 pour l'IPI, à janvier 1995 pour les indices de chiffre d'affaires et à janvier 1998 pour les indices de commandes ;
- les données transmises à Eurostat seront ventilées en Nace-rev2 ;
- les Informations Rapides par lesquelles ces indices sont publiés en France seront renouvelées dans le cadre du dispositif décrit dans le Rapport de l'Inspection générale de l'INSEE (La réforme du système de publication des informations rapides) ;
- les tableaux synthétiques publiés sur le site de l'Insee préfigureront les regroupements qui seront opérés en base 2005 par les comptes nationaux.

3 - Maintenir et améliorer la qualité des indices :

- préparer la mise en conformité de l'IPI et de l'ICom à la directive ONU 2007 si l'option d'une révision en 2010 est privilégiée ; étudier les ruptures de séries avec le SESSI en vue de les réduire dans le cas contraire ;
- améliorer la qualité de l'indice des commandes : étendre la couverture des grosses commandes pour lesquelles on doit s'orienter à moyen terme vers un suivi exhaustif ;
- calculer des indices de chiffre d'affaires définitifs prenant en compte la démographie d'entreprises ; la méthode de calcul n'étant pas définie à ce jour, il s'agit d'un objectif à moyen terme ;
- mettre en place un bilan qualité des indices de chiffre d'affaires ;
- publier des résultats sur la VA et le taux de marge (selon décision à prendre en 2007, voir § 3.1).

4 - Poursuivre les collaborations et groupes de travail avec le SESSI et la DESE :

- poursuivre les travaux du groupe de travail avec le SESSI sur les indices IPI et commandes ;
- poursuivre les travaux en collaboration avec le SESSI et le SCEES pour l'adaptation des enquêtes de branches aux besoins des indices (Visa) ;
- poursuivre la confrontation des résultats et des méthodes de désaisonnalisation ;
- contribuer au diagnostic sur la cohérence des indices conjoncturels et des statistiques structurelles en participant au groupe de travail sur ce sujet.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2009

Néant

3. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs (enquêtes, exploitations de fichiers administratifs, etc.) seront simplement listés. Les améliorations particulières (délais, publications nouvelles...) seront signalées succinctement.

3.1. Enquêtes

Les enquêtes sur les Produits, Charges et Actifs (PCA) et EMAGSA sont exploitées par le pôle ISA de la DR des Pays de Loire, sous la responsabilité de la division ICA.

- L'enquête PCA donne lieu à la publication trimestrielle d'un indice de stocks ; l'objectif est de publier le taux de croissance de la valeur ajoutée et le taux de marge.
- L'enquête EMAGSA contribue aux indicateurs rapides de chiffre d'affaires du commerce.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Les déclarations TVA sont exploitées par le pôle ISA de la DR des Pays de Loire sous la responsabilité de la division ICA pour le calcul des indices de chiffre d'affaires dans l'industrie.

3.3. Autres travaux

- Production mensuelle de l'indice de production industrielle (IPI)
- Production mensuelle de l'indice de commandes (ICOM)
- Production mensuelle des indices de chiffre d'affaires de l'industrie et du tertiaire
- Production trimestrielle de l'indice de stocks et des indices de VA et d'EBE

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant en 2009.

En 2008 : allègement des relances de l'enquête PCA.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects européens

Les indices de production industrielle, de commandes et de chiffre d'affaires sont couverts par le règlement européen relatif aux statistiques conjoncturelles (règlement STS). Les indices issus de l'enquête PCA ne sont pas couverts par ce règlement.

Les travaux liés au changement de base et de nomenclature sont réalisés pour se conformer au projet de règlement européen instituant cette nouvelle classification.

6. Diffusion des travaux

- Publication mensuelle de l'indice de production industrielle (IPI)
- Publication mensuelle de l'indice de commandes (ICOM)
- Publication mensuelle de l'indice de chiffre d'affaires dans l'industrie
- Publication trimestrielle de l'indice de stocks

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Publication en base 2000 des indices relevant du règlement STS (IPI, ICom, Indices de CA)	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Réduction à 40 jours des délais de transmission de l'IPI à Eurostat en 2005	Achevé en février 2004
Publication d'indices de chiffre d'affaires en valeur en France et dans les pays tiers	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Année de lancement en 2003.	Rétropolation des séries jusqu'en 1995	Achevé en février 2004
Etablissement d'indices de chiffre d'affaires en valeur à l'export dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Premier calcul en 2005. Diffusion publique		Achevé en mars 2005 (première transmission à Eurostat)
Publication d'indices d'entrées de commandes en valeur en France et à l'export	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Première publication c.v.s. en 2004	Rétropolation des séries jusqu'en 1998	Achevé en février 2004
Etablissement d'indices d'entrées de commandes dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Premier calcul en 2006		Achevé en mars 2006
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et d'EBE	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004. Première publication fin 2005.		Non achevé : publication repoussée : - à 2006, - puis 2007, - puis 2008.
Publication en base 2005 et en nomenclature NAF-rev2 des indices relevant du règlement STS (IPI, ICom, Indices de CA)	Division ICA de l'Insee	Opération exceptionnelle lancée en 2006.	Séries calculées en nouvelle nomenclature depuis 2008 et réropolées jusqu'en 1990	Publication prévue en mars 2009 (indices de janvier 2009)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2009 sera marquée par la refonte de l'organigramme de la direction des statistiques d'entreprises, fortement marquée par la mise en place du programme ESANE. A cette occasion, le département Système statistique d'entreprises sera remplacé, pour une partie de ses attributions, par le département du répertoire, des infrastructures et des statistiques structurelles (DRISS), et une unité méthodes statistiques (UMS) sera créée au sein de la direction, avec pour objectifs de développer des études méthodologiques sur différents sujets : échantillonnage (avec en particulier les questions de coordination d'échantillons liées à la problématique de la charge statistique), contrôle-redressement des données, correction des variations saisonnières, gestion de la confidentialité des données. Par ailleurs, des travaux visant l'amélioration globale du dispositif d'enquêtes auprès des entreprises seront prolongés :

- extension de la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises : à l'heure actuelle, cette possibilité est offerte pour une partie des enquêtes de conjoncture, pour les enquêtes sur les prix de vente industriels et des services, et en cours pour les enquêtes de fréquentation hôtelière. Une généralisation de cette offre à d'autres enquêtes est envisagée ;
- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré sur les tirages d'échantillons, la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, l'animation du réseau des enquêteurs-entreprises ; la coordination sera également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE, des comités pléniers SSE et du comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises ;
- travaux visant l'amélioration en continu du système statistique d'entreprises : conseils méthodologiques aux responsables d'opérations sur différents domaines (tirages d'échantillons, traitement, calcul de variance, désaisonnalisation, etc.), animation d'un « atelier méthodes » destiné à faire partager les différents travaux méthodologiques menés en statistique d'entreprise ; également, suivi de la mise en œuvre, à l'Insee et dans les SSM, de la démarche qualité, qui constitue un élément fédérateur.

Le DRISS veillera à ce que les opérations statistiques concernant les entreprises respectent les engagements pris par la Statistique publique à leur égard : économie, contrepartie, proximité, fiabilité et confidentialité.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le dispositif ESANE utilisera une enquête statistique, menée auprès d'un échantillon d'entreprises, dont le questionnaire sera allégé comparativement à celui des EAE : ce questionnaire sera limité aux informations non disponibles dans les sources administratives. Cette enquête sera intitulée ESA (enquête sectorielle annuelle) sur le champ du commerce, des services, des transports, de la construction et des IAA, et EAP (enquête annuelle de production) sur le champ de l'industrie, l'EAP « remplaçant » l'enquête de branche annuelle (en plus de l'EAE industrie).

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

Le dispositif ESANE utilisera les sources administratives (essentiellement données fiscales et DADS dans un premier temps, données douanières ultérieurement) disponibles sur les entreprises. Les statistiques structurelles d'entreprises seront donc obtenues à partir d'une utilisation combinée de ces données administratives et des données obtenues par l'enquête statistique.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

a) Lifi - groupes

La publication des statistiques issues de l'enquête sur les liaisons financières (Lifi) est annuelle. Les statistiques sur les groupes intègrent des informations issues des déclarations auprès des greffes des tribunaux de commerce, pour s'affranchir des seuils de collecte de Lifi. Sont donc disponibles des statistiques sur les groupes d'entreprises de toutes tailles. Par ailleurs, l'information provenant de l'enquête Lifi est enrichie, pour les filiales françaises à l'étranger, avec l'enquête « filiales » de la DGTPE et par les informations issues de l'enquête sur les investissements directs français à l'étranger (IDFE) de la Banque de France. L'Insee dispose ainsi d'une meilleure couverture du champ des filiales françaises à l'étranger. Un référentiel unique en matière de groupes sera constitué pour rendre plus cohérentes les statistiques de groupes issues de la statistique publique d'entreprises (SSE) et, si possible, celles sur les investissements directs étrangers produites par la direction de la balance des paiements de la Banque de France. Il s'agit là de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis sur les investissements directs étrangers en France.

Si l'expertise en 2006 et 2007 conclut à l'opportunité de substituer l'utilisation des données administratives de la DGI à l'enquête Lifi, l'année 2009 sera consacrée à l'étude de la mise en œuvre de cette substitution.

Le projet de règlement européen sur les statistiques relatives aux entreprises filiales de groupes étrangers (dites statistiques Fats) a été adopté en 2007. Ce texte nécessitera une expertise de toutes les données disponibles pour répondre aux obligations liées à la partie consacrée aux Outward Fats et devrait, à terme, permettre aux utilisateurs de bénéficier de statistiques européennes comparables. Dans le cadre de ces travaux, une enquête pilote sur la collecte d'informations plus complètes sur les Outward FATS devra donner ses conclusions en 2009. Elle s'adressera aux groupes français ayant des filiales à l'étranger.

3.2. Exploitations de fichiers administratifs

3.3. Autres travaux

a) Le serveur de restructurations Citrus

Vis-à-vis des EAE, Citrus sera utilisé en 2009 en situation normale de production : pré-impression des questionnaires des EAE, mise au point d'enveloppes de restructuration (indispensables aux calculs d'évolution), fourniture d'informations « fraîches » sur les opérations de gestion, et alimentation régulière du serveur à partir de toutes les sources existantes.

Vis-à-vis de l'ensemble de ses utilisateurs, Citrus continuera à jouer son rôle de source de référence pour les restructurations.

b) Tirages d'échantillons

L'Insee continuera à assurer son rôle de tirage, de contrôle et de suivi des échantillons, pour les enquêtes réalisées auprès des entreprises et des établissements par l'Insee et les SSM.

d) Réseau d'enquêteurs

Le réseau d'enquêteurs auprès des entreprises (implanté dans neuf directions régionales) a pour mission d'effectuer, dans la limite des moyens disponibles, un certain nombre de collectes d'information relatives à des enquêtes, en général en se déplaçant sur le terrain, mais aussi, dans certains cas, par contact téléphonique. Il permet de réaliser des tests de questionnaire, de faire des enquêtes qui ne pourraient fonctionner sans cette approche « de terrain », et d'effectuer des relances auprès des grandes entreprises non-répondantes.

e) Communication au sein du système statistique d'entreprises

Plusieurs supports permettent des échanges au sein du système statistique d'entreprises, afin de favoriser l'existence d'une culture commune : la lettre du SSE (publication trimestrielle), et les comités SSE (comité directeur et comité plénier).

f) Unités statistiques et grands groupes

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le rôle de coordination qu'assurera la future unités méthodes statistiques, en collaboration avec le DRISS, a pour but, entre autres, de contribuer à l'allègement de la charge pesant sur les entreprises. Ceci se fait en particulier au sein du comité du label, où l'UMS aura en charge le rôle d'expert de la configuration entreprises : la coordination « négative » des échantillons et la présentation des questionnaires y sont deux points particulièrement étudiés. De même, la mise en place de démarches personnalisées auprès des très grandes entreprises, et les travaux menés par le réseau d'enquêteurs, ont pour but de faciliter la réponse de ces unités aux enquêtes.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Sur ce point, il faut mentionner que le travail de mutualisation réalisé par le pôle « ingénierie statistique d'entreprises » de la Direction régionale des Pays de la Loire, avec l'appui technique de la future UMS, permet de faciliter la réalisation des enquêtes régionales.

5.2. Aspects "environnement"

Non concerné

5.3. Aspects européens

6. Diffusion des travaux

Publications parues en 2007

- La lettre du SSE : 2 numéros
- Article pour la conférence ICESIII (Montréal, juin 2007) : « Redesigning the French structural business statistics, using more administrative data » (Ph. Brion).
- Article pour la conférence "International conference on quality management of official statistics" (Daejeon, septembre 2007) « The use of administrative data for the French business statistics » (Ph. Brion).
- Article pour le 5^{ème} colloque francophone sur les sondages (Marseille, novembre 2007) : vérification sélective des données pour le futur système français de statistiques structurelles d'entreprises (G. Brilhault, Ph. Brion)

Publications à paraître en 2008

- La lettre du SSE : 3 numéros
- Communication à la conférence "Nations Unies" sur le data editing (Vienne, avril 2008) « The future system of French business statistics : the role of the estimates » (Ph. Brion)
- Communication au congrès de la Société statistique du Canada et de la SFDS (Ottawa, mai 2008) sur la combinaison de données administratives et de données d'enquêtes (Ph. Brion)
- Communication à la conférence Q2008 (Rome, juillet 2008) « Implementation of the NACE Rev2 in the French structural business statistics and data retropolation method » (C. Pinel)

7. Récapitulatif des travaux à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département SSE de l'Insee, SESSI, SCEES	Annuel	Règlement européen 808/2004 du 21/04/04	Volet TIC de l'enquête COI-TIC pour réponse sur 2005 enquête TIC 2007 pour réponse sur 2006. Participation du Scees aux phases de préparation et d'exploitation
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	Premier dispositif coordonné par l'Insee s'appuyant sur les déclarations des déchets dangereux adressées aux Drire et sur une enquête Ademe sur les déchets industriels. Second dispositif bâti sur les déclarations aux Drire pour les déchets dangereux, sur une enquête Sessi pour les déchets banals et sur un dispositif ad hoc pour les déchets organiques des IAA.
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-SESSI-SCEES	En 2007 sur 2006 puis 2011 sur 2010.	Décision n°1608/2003/CE et règlement n°1450/2004 de la Commission	Mise en œuvre centralisée par le Sessi en 2007
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - DCASPL		Cette opération sera conduite dans le cadre d'un strict recours à la source administrative	En cours
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	En cours

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2006		Projet à intégrer dans le cadre de cohérence SI Recherche.
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP- Sessi-Scees	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes.	En cours

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- . Division des enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture continueront à porter sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Le point central du programme statistique 2009 des enquêtes de conjoncture concernera l'opération de changement de nomenclature. La DG-ECFIN, en charge du programme européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, a proposé d'introduire le changement de nomenclature en mai 2010. L'impact de cette opération sera important lors de la phase de production, qui demandera un investissement important pour les responsables d'enquêtes et l'équipe de maintenance de l'application Conjoncture. Les travaux prendront de plus en plus d'ampleur à partir de mi-2008 et devraient pouvoir se terminer fin 2009. Il faudra ainsi notamment adapter les programmes pour intégrer les nouveaux codes APE (en 5 positions), les nouveaux codes NAF, convertir l'activité des entreprises et les codes produits en nouvelle nomenclature, déterminer de nouvelles pondérations, calculer les soldes d'opinion en nouvelle nomenclature, rétropoler les données antérieures en nouvelle nomenclature, opération qui ne pourra être totalement automatisée et qui nécessitera d'étudier au cas par cas tel ou tel aspect de l'opération.

La DG-ECFIN a par ailleurs demandé aux instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture de transmettre les données un jour plus tôt à 12 heures (au lieu de 16 heures actuellement) à partir de mai 2008 et deux jours plus tôt en 2009. Il a également été approuvé la proposition de la DG-ECFIN d'avancer la transmission des résultats de l'enquête sur les investissements dans l'industrie à la fin du mois d'avril (contre fin mai actuellement) et à la fin du mois de novembre (contre fin décembre actuellement).

La division des enquêtes de conjoncture poursuivra en 2009 l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'enquête trimestrielle « Investissements dans l'industrie », qui sera la 8^{ème} enquête de conjoncture à bénéficier du dispositif en ligne.

Deux innovations, assez fondamentales, seront également étudiées, et selon les conclusions, mises en œuvre : d'une part, le recueil des constantes structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des données des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment des sources administratives, pour ne plus avoir à demander ces informations sur les questionnaires d'enquêtes ; d'autre part, la suppression de la saisie manuelle des réponses conjoncturelles réalisée à l'Insee, soit en introduisant un dispositif de lecture optique des questionnaires (sur le modèle du recensement de la population), soit en sous-traitant la saisie en externe.

S'agissant des innovations de produits, les travaux consisteront à étendre le champ des indicateurs synthétiques, pour développer des indicateurs « France », de manière à disposer d'une vision macro-économique de la conjoncture française et non plus uniquement sectorielle comme pour les indicateurs existants. Les enquêtes de conjoncture s'approprient également les recommandations de la mission sur la réforme du système de publication des Informations Rapides.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2009.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2009

Sera étudiée une utilisation plus intensive des données des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment des sources administratives, lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs).

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2009

Les travaux statistiques prévus pour 2009 continueront à porter sur l'introduction de nouvelles innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovations de gestion

- Travaux, très conséquents, attendus dans le cadre du changement de nomenclature, dont l'application s'imposera à toutes les enquêtes de conjoncture, très vraisemblablement en mai 2010 : intégrer les nouveaux codes APE (en 5 positions), les nouveaux codes NAF, convertir l'activité des entreprises et les codes produits en nouvelle nomenclature, déterminer de nouvelles pondérations, calculer les soldes d'opinion en nouvelle nomenclature, rétropoler les données antérieures en nouvelle nomenclature, ... ;
- Transmission avancée d'un jour à 12 heures (au lieu de 16 heures actuellement) à partir de mai 2008 et de deux jours en 2009 des résultats des enquêtes de conjoncture à la DG ECFIN. Avancement également de la transmission à la DG-ECFIN des résultats de l'enquête sur les investissements dans l'industrie à la fin du mois d'avril (contre fin mai actuellement) et à la fin du mois de novembre (contre fin décembre actuellement), à partir de la fin 2008 ;
- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet à l'enquête trimestrielle sur les « Investissements dans l'industrie » en 2009. Programme qui se finalisera par la mise en ligne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la « Construction immobilière » en 2010 ;
- Étudier, et selon le cas, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment les sources administratives, pour ne plus avoir à demander ces informations sur les questionnaires d'enquêtes ;
- Étudier, et selon le cas, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses conjoncturelles. Sera notamment étudiée la possibilité, soit d'introduire un dispositif de lecture optique des questionnaires (sur le modèle du recensement de la population), facilité par le fait que la plupart des réponses sont qualitatives ; soit de sous-traiter la saisie en externe ;
- Investissement statistique et informatique à prévoir dans le cadre de la Refonte de l'application Conjoncture.

2.3.2. Innovation de produits

- Développement de nouveaux indicateurs synthétiques « France », de manière à disposer d'une vision macro-économique de la conjoncture française et non plus uniquement sectorielle comme pour les indicateurs existants ;
- Mise en œuvre des recommandations de la mission sur la réforme du système de publication des Informations Rapides, notamment la diffusion des séries longues depuis la BDM2 et la standardisation des Informations Rapides ;
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes, en 2008 et 2009, pour les enquêtes de conjoncture « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

La DG-ECFIN est chargée d'assurer la production de statistiques communautaires sur les enquêtes de conjoncture. Cette coopération est obtenue dans le cadre du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC). Le SEHEC est un partenariat comprenant la DG-ECFIN, les instituts nationaux de statistique et d'autres organismes statistiques nationaux responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion de statistiques européennes sur les enquêtes de conjoncture.

Au cours de l'année 2009, les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture coordonné par la DG-ECFIN porteront sur l'introduction de la nouvelle nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture, l'intérêt de développer davantage les questions sur l'investissement, la couverture du secteur des services, l'enquête pilote dans le secteur des services financiers, les questions quantitatives sur les prix, les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes et la construction d'indicateurs synthétiques à partir de modèles à facteurs dynamiques.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2009, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle de conjoncture dans les services	4 500 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	3 750 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment	2 500 entreprises	Non(*)	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non(*)	Oui
Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros	3 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment	1 500 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non

(*) A la date de rédaction de ce document.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Sans objet.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Plusieurs allègements de questionnaires ont été initiés les années précédentes, qui pourront le cas échéant être poursuivis en 2009, notamment pour les questions relatives aux retards et délais de paiement.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. À la date de janvier 2008, ce dispositif est désormais proposé à six enquêtes de conjoncture : « Commerce de gros », « Industrie », « Services », « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Artisanat du bâtiment ».

L'utilisation plus intensive des données des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment des sources administratives, lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs), pourra également contribuer à diminuer la charge statistique des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission européenne, plus précisément à la Direction Générale des Affaires Économiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats détaillés des enquêtes de conjoncture européennes sont également diffusés sur le site internet de la Commission européenne :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La plupart des séries des enquêtes de conjoncture sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM). Ces séries seront désormais en ligne sur le site internet de l'Insee (BDM2).

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est précisée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais. Des volumes méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture « Commerce de détail », « Commerce de gros », « Bâtiment » et « Industrie » sont disponibles. Suivront en 2008 et 2009 des volumes correspondant pour les enquêtes « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ». Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et de consultation des résultats par internet et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Résultats transmis chaque mois à la CE. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes européennes : janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : exécutée en 2004. Extension de l'enquête « Services » au transport routier de marchandises : février 2006.
Collecte et consultation des résultats par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Ouverture : - « Commerce de gros » : janvier 2004. - « Industrie » : novembre 2005. - « Services » : mai 2006. - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de détail » : juin 2007. - « Artisanat du bâtiment » : janvier 2008 - « Trésorerie dans l'industrie » : programmé en juin 2008.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Dans le cadre des plans d'action qualité de l'Insee.	Engagements pris dans la fiche action qualité n°24 du plan d'action 2006 tenus. Engagements pris dans la fiche action qualité n°12 du plan d'action 2007 tenus. Engagements pris dans la fiche action qualité n°8 du plan d'action 2008.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Notes et Point de conjoncture</i> , ...	Indicateur du climat des affaires : - « Commerce de gros » : juillet 2006. - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de détail » : décembre 2007. Indicateur de retournement : - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de gros » : programmé courant 2008.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : - « Commerce de détail » : octobre 2005. - « Commerce de gros » : février 2006. - « Bâtiment » : mai 2006. - « Industrie » : parution début 2007. - « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » : programmés à partir de 2008.
Évolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures).	Démarche en continu. Déclaration d'intention de projet, suivie d'une étude d'urbanisation sur l'existant macroscopique de l'ensemble des statistiques infra-annuelles d'entreprise.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Direction générale des entreprises (DGE)

. Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

1. Exposé de synthèse

L'année 2009 sera une année particulièrement riche pour le Sessi sur le plan statistique, avec une activité très importante.

L'évènement majeur de l'année est bien évidemment la mise en œuvre, pour la première année, du programme Resane pour l'ensemble de la statistique publique d'entreprise, et pour le Sessi, de sa déclinaison, Fusain (fusion des statistiques annuelles industrielles).

L'enquête annuelle de production remplacera en 2009 la plupart des enquêtes annuelles de branche et une partie de l'enquête annuelle d'entreprise. Quelques enquêtes annuelles de branche, qui portent essentiellement sur d'autres notions que celle de production ou analysent celle-ci d'une façon très spécifique, seront maintenues. Quant aux variables figurant dans les EAE qui ne seront pas reprises dans l'EAP, soit elles seront renseignées à partir de sources administratives mobilisées par l'Insee dans le cadre de Resane, soit elles ne feront plus l'objet d'interrogation annuelle mais uniquement de questionnements ponctuels, à rythme pluriannuel.

Cette enquête, centrée sur la description fine de ce qui constitue le chiffre d'affaires des entreprises, sera bien évidemment réalisée dans la nouvelle nomenclature d'activités et de produits, et permettra de prendre en compte le nouveau concept de production.

Elle sera réalisée dans le cadre d'un nouveau type de partenariat entre la statistique publique et les organisations professionnelles, pleinement associées à la conception du questionnaire et à la diffusion et l'analyse des résultats.

Outre cet évènement majeur, 2009 sera aussi marquée par la réalisation par le Sessi d'une nouvelle vague de l'enquête communautaire sur l'innovation, et ce pour l'ensemble des secteurs économiques, comme cela avait déjà été le cas en 2005.

Enfin, le Sessi fournira, comme il s'y est engagé, les éléments sur la production de déchets non dangereux et non organiques par les entreprises industrielles (y compris celles des industries agro-alimentaires), pour permettre à l'Ifen de construire la réponse française au règlement européen sur les déchets.

Sur le plan des statistiques conjoncturelles, le Sessi devra mener les opérations de manière à permettre à l'Insee de produire les principaux indicateurs conjoncturels (notamment indice de la production industrielle et indice de commandes) dans l'ancienne et la nouvelle nomenclature. L'impact, via les opérations de calage, des modifications sur les données annuelles sera étudié.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Comme déjà indiqué ci-dessus, la principale enquête nouvelle réalisée en 2009 sera l'enquête annuelle de production. Par rapport au dispositif actuel, cette enquête se substitue à l'enquête annuelle de branche et à la partie description de l'activité de l'enquête annuelle d'entreprises, mais aussi à une partie de l'enquête sur les petites entreprises industrielles.

Complètement insérée dans le dispositif Resane, cette enquête permettra de mieux suivre les productions annuelles, et par là même de mieux assurer la qualité de la détermination de l'activité principale des entreprises, et donc la qualité des statistiques structurelles annuelles. Par la prise en compte de la production des petites entreprises chaque fois que cela est nécessaire, cette enquête permettra d'améliorer la qualité de la réponse française au règlement Prodcom.

L'enquête communautaire sur l'innovation n'est pas à proprement parler une enquête nouvelle, mais plutôt une enquête régulière à périodicité supérieure à l'année. La campagne menée en 2009 prendra en compte les recommandations de la nouvelle version du manuel d'Oslo, en élargissant les concepts d'innovation suivis.

Enfin, en fonction des enseignements tirés de l'enquête réalisée en 2007 et dont l'exploitation est en cours, le Sessi réalisera les enquêtes nécessaires pour produire une estimation fiable de la production de déchets non dangereux par les entreprises industrielles, y compris les entreprises de l'agro-alimentaire.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

Fortement mobilisé par la mise en œuvre de Fusain, le Sessi n'envisage pas de mener des exploitations nouvelles de sources administratives ; en revanche, des sources comme les déclarations « CA3 » et les données douanières pourront être mobilisées pour améliorer la qualité de l'enquête annuelle de production, tant en ce qui concerne la collecte proprement dite que le traitement de la non-réponse ou les phases d'extrapolation.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

L'ensemble des travaux concernant Fusain ne seront pas achevés en 2008, et en 2009, en lien avec les travaux menés par l'Insee sur Resane, ils seront poursuivis. La prise en compte des recommandations du groupe de travail du CNIS sur la prise en compte des groupes dans la statistique sera en particulier poursuivie.

3. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs (enquêtes, exploitations de fichiers administratifs, etc.) seront simplement listés. Les améliorations particulières (délais, publications nouvelles...) seront signalées succinctement.

3.1 Enquêtes

Les enquêtes menées auprès des établissements - l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et l'enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement (Antipol) – seront réalisées pour la première fois en 2009 en nouvelle nomenclature.

Les enquêtes de branche mensuelles seront reconduites, avec une poursuite de la coopération avec les organisations professionnelles dans la forme actuelle.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

RAS

3.3. Autres travaux

RAS

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en place du dispositif Resane, et l'allègement supplémentaire que comprend le programme Fusain, du fait qu'il opère une fusion entre le dispositif Resane et les approches de type « enquête annuelle de branche », sont des points majeurs de la politique d'allègement de la charge de réponse des entreprises mise en œuvre dans le domaine des statistiques sur l'industrie.

En 2009, le Sessi offrira aux entreprises la possibilité de répondre à l'ensemble des enquêtes via Internet ; ce mode sera même le mode privilégié de réponse à l'enquête annuelle de production.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sur ce plan, les travaux menés en 2009 seront plutôt de nature méthodologique. En fonction de l'expérimentation menée sur le champ de l'industrie dans l'enquête CIS2006, le Sessi poursuivra ses efforts pour produire des indicateurs régionaux de l'innovation pertinents

En fonction des moyens disponibles, le Sessi relancera, en lien avec l'Insee, les travaux pour concevoir des indicateurs sur la localisation des immobilisations corporelles à partir des données déclaratives d'assiette de la taxe professionnelle.

5.2. Aspects environnement

En 2009, trois opérations du Sessi répondent à ces préoccupations : l'enquête sur les dépenses d'investissement pour protéger l'environnement dans les établissements industriels, l'enquête sur la production de déchets non dangereux par ces mêmes établissements, enfin l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie.

5.3. Aspects européens

La quasi-totalité des travaux statistiques du service sont conduits dans un cadre harmonisé au niveau européen. Le Sessi est plus spécialement chargé de représenter la France dans les discussions sur le règlement Procom. L'objectif de la France est de faire évoluer ce règlement à la fois pour qu'il réponde mieux aux préoccupations des entreprises, en proposant des évolutions de la liste des produits suivis par exemple, et d'obtenir qu'il s'adapte au nouveau concept de production, pour assurer une cohérence entre l'ensemble de la statistique industrielle.

6. Diffusion des travaux

L'orientation majeure du service reste la diffusion sur Internet de la quasi-totalité des productions statistiques, sous une forme facilement accessible par l'utilisateur. En 2009, une refonte du site sera conduite pour améliorer le service offert. Le basculement en nouvelle nomenclature sera assurée. Un nouveau partenariat de diffusion avec les organisations professionnelles sera mis en place dans le cadre de Fusain.

Liste des publications réalisées en 2007

Le catalogue complet de ces publications figure sur le site du Sessi (<http://www.industrie.gouv.fr/sessi>).

- **Les 4 pages**

N° 240	Décembre 2007	Face à la hausse des prix des énergies fossiles puis de l'électricité, l'industrie manufacturière a amélioré sa performance énergétique
N° 239	Décembre 2007	TIC et modes organisationnels dans les entreprises industrielles - Des outils adaptés à chaque modèle
N° 238	Décembre 2007	Plus d'un salarié de l'industrie sur dix travaille au sein d'un pôle de compétitivité
N° 237	Septembre 2007	Les dépôts de brevets des entreprises industrielles françaises
N° 236	Juillet 2007	L'industrie manufacturière en 2006 - Les exportations tirent la croissance
N° 235	Juillet 2007	Deux tiers des entreprises propriétaires de marques subissent des contrefaçons

N° 234	Juillet 2007	Le commerce électronique dans l'industrie manufacturière : l'internet progresse, l'EDI prédomine
N° 233	Juillet 2007	L'industrie de l'habillement : d'une logique de fabrication à une logique immatérielle et commerciale
N° 232	Juin 2007	L'innovation dans l'industrie du verre plat. Au cœur de la stratégie des groupes verriers.
N° 231	Mai 2007	Déploiement accru et diversification des TIC dans l'industrie manufacturière
N° 230	Mai 2007	Les difficultés de recrutement en CDI : trouver le bon profil est un enjeu, surtout dans l'industrie
N° 229	Mai 2007	La mise en place du système de quotas de CO2 - La plupart des entreprises ont réduit l'intensité de leurs émissions
N° 228	Mars 2007	La production industrielle en 2006 - Une reprise affectée par les difficultés persistantes de l'automobile

- **Les dossiers sectoriels**

Les technologies de l'information et de la communication

Les fournisseurs de la construction

La sous-traitance industrielle

L'industrie automobile

La maroquinerie

La parachimie

Les arts de la tables

La carrosserie industrielle

Les façonniers de l'habillement

Le textile

- **Les études thématiques**

Le meuble en kit

Les matériaux de construction

- **Les documents d'analyse**

L'industrie en France, publié dans la collection « Références » de l'Insee

L'état de l'industrie (rapport CPCI)

- **Les tableaux de bord et documents de conjoncture**

[Fiches sectorielles et notes de conjoncture](#)

[Production industrielle : séries mensuelles et fiches produits](#)

[Tableau de bord des TIC et du commerce électronique](#)

[Tableau de bord de l'emploi industriel](#)

[Tableau de bord de l'innovation](#)

[Tableau de bord des pôles de compétitivité](#)

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, et ne reprend pas en particulier les publications régulières correspondant notamment aux publications des résultats des enquêtes annuelles, disponibles sur le site de diffusion du SESSI.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

La quasi-totalité des travaux prévus ont été réalisés, ou le seront en 2009 dans le cadre de Resane et de Fusain.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

. Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

. Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales (OCASPL)

1. Exposé de synthèse

L'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales a qualité de service statistique ministériel (SSM). Il est rattaché à la Direction du commerce de l'artisanat des services et des professions libérales (DCASPL) du MINEFE. C'est un bureau de la sous direction A de cette Direction. Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) et également les PME (entreprises indépendantes de moins de 250 salariés).

Son champ est donc transversal et se situe dans le champ de trois des formations du CNIS : commerce et services, industrie, urbanisme et logement.

L'observatoire n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Pour ce qui concerne la formation commerce-services :

Il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

- pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes
- pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,
- pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene où une variable permet de distinguer les activités artisanales et de déterminer la classe de cette activité selon la nomenclature NAFA (nomenclature des activités française de l'artisanat)

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base des « liaisons financières » (LIFI). Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête

Emploi ainsi que les EAE. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métreurs) et des activités de conseil non réglementées (ingénierie, conseil en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseil pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

De même que pour l'artisanat, les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Certaines données statistiques concernant les professions libérales sont issues des caisses d'assurance maladie des professions libérales, des syndicats professionnels ou des ordres dans le cas des professions réglementées.

Pour ce qui concerne la formation industrie :

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF Rév1 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans les industries correspondant aux divisions 17 à 37 de la NAF, les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

Pour ce qui concerne la formation urbanisme et logement :

Les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont très exactement, sans aucune omission, celles de la section "Construction" de la NAF Rév1 (division 45 de la NAF). Mais selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable

Avertissement

L'aboutissement des projets de réorganisation effectués dans le cadre du RGPP risquent de bouleverser le programme pour 2009, ébauché ci-après.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée..

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

Pas de changement dans les exploitations de fichiers administratifs qui sont les principaux travaux statistiques de l'observatoire, en attendant la mise en place de RESANE

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

Les travaux s'orientent notamment de plus en plus vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux se mettent en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat, les activités libérales).

Des travaux d'études sur les évaluations des politiques viseront à élaborer un corpus méthodologique d'évaluation.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Néant

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene3
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances des entreprises, notamment artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Créations des entreprises, notamment artisanales et libérales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas l'observatoire qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

L'observatoire mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés.

Par ailleurs la DCASPL avait piloté en 2004 un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3. Aspects “européens”

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées pour 2009.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6. Diffusion des travaux

- Guide de la grande et moyenne distribution en France - Edition 2009-20010
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.gouv.fr/>).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME/TPE (annuel sur papier et sur le site).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'objectif général du programme à moyen terme 2004-2008 était de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

De ce point, une meilleure approche des critères permettant de caractériser l'indépendance des entreprises a été adoptée. Il en résulte une analyse économique des secteurs largement améliorée.

Les partenariats avec d'autres organismes (Oséo, ACFCI, CCIP, CDC, Banque de France, APCE, ISM, ENS Cachan, OCDE notamment) ont permis de grossir de manière conséquente le nombre des études.

Ces études sont, soit réalisées en interne à la DCASPL, soit demandées à des services spécialisés du ministère (CGEFI ou CREDOC notamment) ou à des prestataires extérieurs (prestataires de services spécialisés ou organisations professionnelles sur la base d'une convention). Dans ce cadre, vingt études ont été réalisées depuis 2005, autant sont en cours. Une petite dizaine en 2007 et autant en 2008. Les thématiques des études couvrent l'ensemble du champ de compétence de la DCASPL (équipement commercial, formation, simplifications, questions économiques et sociales, juridiques et immobilières, réseaux d'accompagnement, focus fréquent sur les comparaisons internationales).

Un grand nombre des études réalisées sont ensuite publiées sur le site Internet du ministère (« www.pme.gouv.fr ») de façon à valoriser les informations sur les PME. Certaines d'entre elles peuvent faire également l'objet d'un 4 pages électronique, dénommé « PME/TPE en bref » en ligne sur le site ministériel

Par ailleurs, la DCASPL a travaillé en réseau avec les autres acteurs nationaux qui réalisent aussi des études sur les PME. A cet effet, elle a effectué aussi un travail de veille pour le compte du ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

- Direction générale de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'énergie

1. Exposé de synthèse

Dans le contexte d'une forte demande pour des statistiques énergétiques, la première priorité est d'améliorer le système statistique de suivi des énergies renouvelables. Un groupe de travail se met actuellement en place pour faire l'inventaire des améliorations à apporter. Ses conclusions conditionneront le programme précis pour 2009, et en particulier le recours à des sources administratives.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête sur les prix du gaz et de l'électricité auprès des consommateurs finals professionnels entrera dans un régime de croisière, après sa refonte consécutive à la modification des annexes de la directive du Conseil n° 90-977 du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Un prix moyen sera calculé tous les six mois pour tous les consommateurs répartis en tranches de consommation. La première enquête est en cours début 2008.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs

Des sources administratives seront à mobiliser pour améliorer les statistiques sur les énergies renouvelables. Leur liste n'est pas arrêtée à ce jour.

L'OE collecte (avec l'aide des Directions départementales de l'équipement) et exploite statistiquement une déclaration administrative des entreprises de distribution et transport de l'énergie électrique (NAF 40.1C et 40.1E). Cette déclaration décrit le réseau, les ressources en énergie et les livraisons effectuées.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Néant

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

L'Observatoire de l'Énergie réalise les enquêtes statistiques suivantes :

- l'enquête annuelle de branche sur les productions d'électricité (NAF 40.1A). Cette enquête permet entre autres de répondre à divers questionnaires internationaux, dont ceux de l'AIE et d'Eurostat, qui se présentent sous forme de bilans emploi ressource de l'électricité et des autres combustibles, avec un éclairage particulier donné à la production d'électricité (et de chaleur pour la cogénération) à partir de combustibles. Cette enquête est la seule à interroger les petits producteurs, capables de fournir une puissance d'appoint non négligeable. Elle est essentielle à l'évaluation de la sécurité d'approvisionnement électrique de la France dont les pouvoirs publics souhaitent disposer périodiquement afin d'éviter les pannes généralisées connues par certains pays en 2003.

- l'enquête annuelle de branche sur la « Statistique de l'industrie gazière » (NAF 40.2A et 40.2C). Dans son domaine, cette enquête a les mêmes finalités que celle sur l'électricité précitée.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Un groupe de travail sur les statistiques et l'information économique sur l'énergie dans les régions a été créé en 2003, impliquant tous les acteurs concernés (DRIRE, ADEME, Conseils régionaux et Observatoires régionaux de l'énergie), pour notamment favoriser l'harmonisation de l'usage des méthodes de statistiques énergétiques au niveau local. Une mission du CGEFI doit remettre en 2008 un rapport sur les façons de relancer la dynamique dans cette activité.

5.2. Aspects « environnement »

Les travaux sur l'énergie concernent directement l'environnement, en particulier du fait de l'importance de la consommation d'énergie dans les émissions de gaz à effet de serre et de la politique de promotion des énergies renouvelables.

5.3. Aspects « européens »

L'OE est le correspondant national des organismes internationaux compétents en matière de statistiques énergétiques (Agence Internationale de l'Énergie, Commission Européenne, ONU, Conseil Mondial de l'Énergie, etc.). Il répond à ce titre à de nombreux questionnaires internationaux mensuels et annuels :

- indicateurs d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz,
- contribution indirecte au questionnaire statistique sur la charte de l'énergie,
- bilans mensuels pour plusieurs énergies, bilans annuels pour toutes (charbon et gaz industriels, pétrole, gaz naturel, électricité, énergies renouvelables),
- efficacité énergétique,
- et certain des indicateurs structurels d'Eurostat.

L'importance prise par la politique énergétique a conduit Eurostat à déposer une proposition de règlement statistique pour renforcer l'obligation pour les États membres de transmettre leurs données et en accroître la qualité. Ce règlement est en cours d'examen.

Outre la réponse à ces demandes régulières d'informations statistiques, la France participe à différents travaux internationaux, dont on peut citer :

- Pétrole : poursuite de la collecte de données dans le cadre de l'initiative JODI (Joint Oil Data Initiative) visant à établir au niveau mondial la « transparence des données sur le pétrole » (cf. <http://www.jodidata.org/>). Elle intègre également quelques données sur le gaz ;

- Prospective : particulièrement pour répondre à une exigence de l'AIE, la France a mis en place un scénario énergétique « tendanciel » publié début 2008.

6. Diffusion des travaux

Publications et notes récentes de l'Observatoire de l'énergie :

- ◆ « Note de conjoncture énergétique » (mensuelle, sauf pour les mois de décembre et juin) ;
- ◆ « Tableaux des consommations d'énergie en France » (édition 2006, 25 €) ;
- ◆ « L'énergie dans les régions » (édition 2006, 29 €) ;
- ◆ « Production-distribution de l'énergie électrique en France et dans les régions en 2004 et 2005 ;
- ◆ « Statistiques 2006 de l'industrie gazière en France » ;
- ◆ « Les émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie dans le monde » ;
- ◆ « Le gaz naturel pour véhicules (GNV), quel potentiel ? » ;
- ◆ « Consommations de carburant des voitures particulières en France 1988-2006 » ;
- ◆ « L'énergie en France - Repères » (édition 2007) ;
- ◆ « CO₂ et énergie – France et monde – Repères » (édition 2007) ;
- ◆ « Prix des énergies en France » (janvier et septembre 2007),
- ◆ « La situation énergétique de la France » (édition 2007 – disponible en français, anglais, allemand et espagnol),
- ◆ « Électricité et politique énergétique : spécificités françaises et enjeux dans le cadre européen » (édition 2007) ;
- ◆ « Les Français et l'énergie - Baromètre d'opinion » (semestriel) ;
- ◆ « L'électricité en France en 2006 : une analyse statistique » ;
- ◆ « Statistiques énergétiques France » (édition 2007) ;
- ◆ « Prix du gaz et de l'électricité en Europe » (semestriel) ;
- ◆ « Bilan et facture énergétique de la France en 2006 ».

Hormis les ouvrages, les publications de l'Observatoire de l'énergie, ainsi que les données sur l'énergie rassemblées dans la base de données Pégase sont accessibles sur le site de la DGEMP (<http://www.industrie.gouv.fr/energie/statistiques-energie.htm>).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Observations	Suivi
Élaboration d'indicateurs d'efficacité énergétiques	Observatoire de l'Énergie	Demande européenne. Une directive est en préparation pour des indicateurs encore plus complexes	Mis en place depuis 2000 Réflexion en cours pour des évolutions à Eurostat
Suivi des énergies renouvelables	Observatoire de l'Énergie	Directive européenne 2001/77 du 27/09/01.	Mis en place fin 2004
Suivi des marchés ouverts de l'énergie	Observatoire de l'Énergie	Demande européenne.	Mis en place depuis 2001
Suivi de la cogénération	Observatoire de l'Énergie	Directive européenne 2004/8 du 11/02/04	En cours
Projet de suivi des prix de l'électricité et du gaz	Observatoire de l'Énergie	Directive européenne établissant des statistiques par tranche de consommation	Mise en place début 2008

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Secrétariat Général

. Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

En 2009, la participation aux opérations transversales menées au sein du système statistique d'entreprise continuera à mobiliser fortement le Scees. La mise en place de Resane au 1^{er} janvier 2009 va entraîner une réorganisation du travail au sein du Scees. La collecte des données administratives et des données de l'enquête ESA sera assurée par l'Insee mais le Scees en assurera l'exploitation et la diffusion aux niveaux les plus détaillés de la nomenclature. Dans ce cadre, un nouveau système d'informations statistiques sur les IAA devra être défini et les grandes lignes de son contenu tracées. Un travail particulier sur les exportations des entreprises du domaine de compétence du Scees sera également à mener en 2009. Parallèlement, le Scees continuera de transférer ses compétences et ses connaissances à la DR de Nantes et assistera les gestionnaires du pôle nantais chargés des travaux dans son domaine de compétence.

En 2009, toutes les enquêtes de branches se baseront sur les nouvelles nomenclatures d'activité et de produits. Dans cette optique, pour assurer la cohérence temporelle de l'information, des lignes nouvelles de produits ont été introduites en 2008. En 2009, les questionnaires seront revus sur ces bases. Une attention particulière devra être portée ces années là à la collecte et aux résultats diffusés.

Le Scees sera également associé aux phases et d'exploitation des **enquêtes thématiques** intersectorielles qui se déroulent en 2008 et aux phases de préparation de celles qui se dérouleront en 2009. Cela concernera l'enquête communautaire sur l'innovation technologique (CIS2008) dont la collecte se déroulera en 2009, l'enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), dont la collecte est devenue annuelle et enfin l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie dont la collecte sera assurée en 2009, par le Sessi sur le champ des industries agricoles et alimentaires et des scieries et par le Scees pour les déchets organiques.

L'amélioration de la qualité de la production statistique continuera de constituer un élément important des travaux. En particulier, afin de renforcer la cohérence des résultats statistiques dans le cadre du nouveau système d'informations statistiques sur les IAA, comme le prévoit la charte de qualité, la totalité des données Prodcom sera, comme en 2008, demandée aux organisations professionnelles.

De son côté, le rapport d'évaluation de la charte de qualité des enquêtes de branche, présenté en 2008 devant le comité du label, continuera à être établi en 2009.

La confection de « bilans qualité », réalisée en 2008 selon les recommandations faites par l'Insee dans ce domaine pour l'enquête auprès des Petites coopératives agroalimentaires et pour l'enquête sur les matières premières utilisées pour l'alimentation des animaux de ferme, sera étendue en 2009 à l'enquête sur les consommations d'énergie.

Concernant **la fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs**, le volume de l'information disponible sur le site Internet Agreste rénové sera accru avec notamment la mise à disposition systématique des données détaillées publiées jusqu'à présent sous format papier.

Cet axe de travail couvre également la mise en œuvre de nouveaux moyens de collecte. En 2009 toutes les enquêtes IPI proposeront aux enquêtés un mode de réponse par Internet. Le Scees envisage de proposer ce mode de collecte pour l'enquête consommation d'énergie en 2009.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. En 2008, la seconde fourniture de statistiques sur les déchets concernant l'année de constat 2006 s'est appuyée sur des sources administratives pour le volet déchets dangereux et sur l'enquête menée par le Scees pour la partie déchets banals. Pour les aspects concernant les déchets organiques spécifiques aux industries agricoles et alimentaires, une partie de la réponse provient de déclarations des organisations professionnelles qui détenaient de l'information et de l'exploitation d'une enquête pilote auprès de l'industrie laitière. Le bilan tiré de cette opération devrait nous conduire, dans un contexte de révision générale des politiques publiques, à aménager de nouveau ce dispositif en 2009 de façon à améliorer sa cohérence et son efficacité.

Le Scees assistera en tant que de besoin les gestionnaires des **enquêtes sectorielles annuelles (ESA)** lancées en 2009 dont il est maître d'ouvrage, mais dont la collecte est réalisée par l'Insee. Leur contenu a été finalisé en 2008.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2009

La mise en place d'un **nouveau système d'informations statistiques sur les IAA** sera une des priorités du Scees en 2009. Il s'appuiera sur les données collectées par le Scees, par les organisations professionnelles, par Resane. Il devra également tenir compte des orientations exprimées par les utilisateurs dans le cadre des travaux réalisés sur le programme à moyen terme du Scees. En particulier, s'est exprimé le besoin d'information sur un champ IAA élargi dans une optique de filière, mais aussi sur l'emploi et ses différentes formes, les échanges internationaux, certaines problématiques de développement rural. Un test d'exploitation du fichier CLAP de l'Insee (Connaissance Localisée de l'Appareil Productif) ou des DADS est envisagé à l'horizon 2009-2010.

Plus sûrement au premier semestre 2009, le lancement des **enquêtes sectorielles annuelles (ESA)** nécessitera une exploitation des données des Douanes pour connaître les exportations des entreprises relevant de notre domaine de compétence.

L'utilisation de l'enquête sur les **liaisons financières** afin d'estimer comme chaque année le poids des groupes au sein des industries agricoles et alimentaires sera revue pour tenir compte de la mise en place de Resane.

3. Opérations répétitives

3.1 Les enquêtes

Les enquêtes de branche (y compris Prodcom)

La liste des enquêtes de branche est fournie en annexe.

Certains ajustements sur les enquêtes déléguées aux organisations professionnelles agréées ne sont pas à exclure en lien avec la procédure de révision des visas et celle de toilettage des agréments qui doit se poursuivre en 2009.

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie

En 2009, l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie concernera les gros consommateurs (1 100). La collecte actuellement confiée aux services régionaux d'information statistique et économique, sera intégralement réalisée par le Scees à partir de 2009. Une étude sur la périodicité et l'échantillonnage de l'enquête pour les petits et moyens consommateurs devra par ailleurs être réalisée en 2009, avant le lancement en 2010 de l'enquête quadriennale sur les consommations d'énergie de l'ensemble des établissements agroalimentaires et des scieries.

L'enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement

L'enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement est reprise au niveau central à partir de 2008. Elle ne portera en 2009 que sur les investissements et les études. Elle est exhaustive pour les établissements industriels de 100 salariés et plus (1 000), et par sondage pour les établissements de 20 à 99 salariés (1 050) .

L'enquête sur les prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture (IPCI)

Cette enquête est réalisée par les services régionaux d'information statistique et économique auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises commercialisant des produits utilisés par les agriculteurs dans leur activité de production (semences et plants, engrais et amendements, produits de protection des cultures, aliments des animaux,...). Elle est à la base de l'élaboration par l'Insee de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa), pour sa partie biens et services courants. Des indices régionaux sont également calculés par le Scees, en appliquant des pondérations régionales aux indices élémentaires nationaux.

Un rebasement de l'Ipampa nous a conduit à revoir l'échantillon des entreprises et à actualiser les séries suivies. Cette nouvelle enquête est opérationnelle depuis le premier trimestre 2008.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

La mise à disposition des données 2007 sur l'ensemble du champ BIC et EAE nécessitera comme chaque année le traitement des fichiers fiscaux des entreprises agroalimentaires.

3.3 Autres travaux

L'amélioration de la **qualité des enquêtes** continuera d'être en 2009 un axe de travail prioritaire. Les efforts en matière de renforcement de l'exhaustivité des fichiers de lancement, de réduction des délais, de cohérence des résultats, temporels ou inter sources, seront poursuivis. Ils s'inscriront notamment dans le cadre de **la charte de qualité des enquêtes de branche dont le cinquième rapport d'évaluation** sera présenté devant le Comité du Label du Cnis dans le courant de l'année 2008. Les données individuelles des enquêtes réalisées par les Organisations professionnelles continueront à être demandées afin de réaliser les **rapprochements** des résultats statistiques **entre enquêtes de branche et enquête annuelle d'entreprise**. Ces travaux continueront d'être réalisées après le passage à Resane.

Le suivi des prix dans les filières alimentaires est un besoin exprimé dans le cadre de l'élaboration du programme à moyen terme du Scees. Les données existantes sont déjà nombreuses mais les travaux nécessitent de les centraliser dans un but d'études. Une coordination avec l'Insee est indispensable.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La principale opération d'allègement de la charge statistique des entreprises est la mise en place de Resane au 1^{er} janvier 2009. Les entreprises ne seront plus interrogées sur leur compte de résultats, leurs effectifs et leurs exportations, ces données pouvant être collectées par l'exploitation de fichiers administratifs.

Concernant les enquêtes de branche, des simplifications de questionnaires continueront d'être recherchées avec les organisations professionnelles agréées suite à la procédure de révision des agréments poursuivie en 2009 ainsi que dans le cadre de l'attribution annuelle des visas.

Enfin, en 2009, la totalité des enquêtes IPI devraient proposer aux enquêtés la possibilité de répondre par Internet. Le Scees envisage de mettre en place en 2009 une collecte Internet pour l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'Industrie, puis éventuellement en 2010 pour l'enquête sur les dépenses de protection de l'environnement. Une étude sur le passage à Internet de la collecte des enquêtes Prodcom directes sera réalisée.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects régionaux et locaux

Un des besoins exprimés par les utilisateurs dans le cadre de l'élaboration du programme à moyen terme du Scees a été l'accès à des données localisées. L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic permettait aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles. Le travail du Scees sera de rendre le même service à partir des données issues de Resane.

La mise en place de notre système d'informations statistiques sur les IAA prendra en compte ce besoin.

5.2. Aspects environnement

L'enquête annuelle sur les **dépenses d'investissement et d'études des IAA et scieries pour protéger l'environnement** sera réalisée en 2009 et sa collecte sera centralisée au Scees.

La préparation pour juin 2010 de la réponse française au règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 sur les **statistiques sur les déchets** se fera en 2009. Elle s'appuiera sur la mobilisation des déclarations de production de déchets dangereux des installations autorisées adressées aux Drire, et sur l'enquête qui sera menée par le Sessi pour la partie déchets banals. Concernant les déchets organiques spécifiques aux industries agricoles et alimentaires, un bilan de l'opération menée en 2007-2008 sera fait devant aboutir à la mise en place d'un système plus cohérent et performant.

Un besoin exprimé au cours des travaux sur l'élaboration du programme à moyen terme du Scees concerne la sécurité alimentaire, les produits sous signes de qualité, l'agriculture biologique, la consommation. Concernant ce besoin, le Scees continuera à participer au groupe de travail Eurostat afin d'anticiper au mieux les demandes qui pourraient émerger et se mettra en relation avec le futur observatoire de la qualité de l'Inao qui sera chargé de collecter l'information auprès des Organismes de Défense et de gestion (ODG).

5.3. Aspects européens

La réglementation européenne encadrant la production statistique du Scees dans le domaine des IAA s'est enrichie en 2002 d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles concernant des nouvelles variables environnementales ainsi que d'un règlement 2150/2005 concernant la fourniture de statistiques sur les déchets applicable à compter de l'année de référence 2004.

Concernant la statistique Prodcum, la totalité des produits demandés par Eurostat a été transmis sous forme de résultats provisoires sur 2007 fin juin 2008, conformément au règlement. L'objectif pour 2009 est de continuer à respecter les délais.

En matière de statistiques structurelles, le nouveau dispositif Resane nécessitera un petit rodage dans le circuit de validation des résultats à un niveau fin, mais l'Insee les transmettra à Eurostat conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Les données sur les consommations d'énergie et celles sur les investissements destinés à protéger l'environnement seront disponibles au printemps 2009 pour l'année 2007.

Les efforts menés par les organisations professionnelles et le Scees dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche devraient permettre de continuer à respecter les délais de fourniture des résultats des enquêtes mensuelles pour une publication de l'indice de la production industrielle à 40 jours afin de respecter les engagements pris entre Etats membres et repris dans la réglementation du règlement sur les statistiques conjoncturelles.

Les statistiques de l'innovation collectées par les enquêtes dites « CIS » (Community Innovation Survey) s'appuient désormais sur un cadre européen instauré par la décision n°1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil et par le règlement CE n° 1450/2004 de la Commission qui définit

les modalités de mise en oeuvre. Le Scees participera dans ce cadre aux phases de préparation et d'exploitation de l'enquête sur l'innovation dont la collecte sera centralisée par le Sessi pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. L'enquête sur les nouvelles technologies de l'information dont la collecte sera réalisée par l'Insee sur l'ensemble du champ sectoriel, début 2009, permettra de répondre à la demande d'Eurostat dans le cadre du règlement n° 808/2004 du Parlement et du Conseil sur les statistiques communautaires sur la société de l'information. Le Scees participera aux phases de conception et d'exploitation de l'enquête.

Enfin, le Scees participe au groupe de travail sur les statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture biologique, les OGM et les produits sous signes de qualité. La demande est de plus en plus forte vis à vis des Etats Membres.

6. Diffusion des travaux

6.1. Orientations

La politique de diffusion du Scees avec la disparition progressive des publications papier et la mise à disposition gratuite sur le site Agreste, des publications sous format pdf d'une part, et d'une mise à disposition plus importante de données, d'autre part, se poursuivra dans le prochain moyen-terme.

Concernant les IAA et pour particulièrement les statistiques structurelles, la mise en place de Resane va entraîner une refonte du système de diffusion des résultats.

6.2. Liste des publications diffusées en 2007-2008

EAE 2007

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", à paraître, juillet 2008.

EAE 2006

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n° 183, juillet 2007.
- Résultats détaillés : IAA Résultats sectoriels et régionaux : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 154, février 2008, publication accompagnée d'un cd-rom.
- Coopération agricole : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " à paraître, mai 2008.

EAE et fichiers fiscaux

- IAA (Résultats EAE et fichiers fiscaux 2005) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires", n°153, janvier 2008.
- Exploitations forestières et scieries (Résultats EAE 2004, 2005 et fichiers fiscaux 2003 et 2004) : Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 147, février 2007.
- Exploitations forestières et scieries (Résultats EAE 2005, 2006 et fichiers fiscaux 2004 et 2005) : Agreste Chiffres et données agroalimentaires" à paraître, mars 2008.

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie

- Résultats détaillés 2006 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " n° 151, septembre 2007.

Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

- Agreste primeur à paraître, fin 2008

Enquête sur les petites coopératives

- La petite coopération agricole poursuit sa réorganisation : « Agreste Primeur » n°201, octobre 2007
- Agreste primeur sur l'ensemble de la coopération, à paraître, second semestre 2008.

Enquêtes de production

- Production des IAA en 2005, enquêtes de branche et statistique Prodcum : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires", n°146, février 2007.
- Production des IAA en 2006, enquêtes de branche et statistique Prodcum : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires", à venir, mars 2008.
- Récolte de bois et production de sciages en 2005 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 150, juin septembre 2007.
- Récolte de bois et production de sciages en 2006 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" à paraître, juin septembre 2008

Enquêtes laitières

- Résultats mensuels Office de l'élevage - Scees : « Agreste Conjoncture lait et produits laitiers ».
- L'industrie laitière en 2005: « Agreste Primeur » n° 187, janvier 2007.
- Priorité aux AOC pour les fromages au lait cru : « Agreste primeur » n° 189, janvier 2007
- Lait et produits laitiers en 2005 : « Agreste Chiffres et données agroalimentaires » n° 145, juin janvier 2007.
- Lait et produits laitiers en 2006 : « Agreste Chiffres et données agroalimentaires » n° 152, juin novembre 2007.
- Le marché du lait bio peine à se développer : « Agreste primeur » n° 205, janvier 2008.
- Les français boudent les produits laitiers : « Agreste primeur » n° 208, février 2008

Enquêtes thématiques

- Enquête innovation 2004 : Le marché comme ressort de l'innovation agroalimentaire : « Agreste primeur », n° 192, mars 2007
- Enquête innovation 2006 : « Agreste primeur », à paraître, deuxième semestre 2008
- Enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication 2004, L'agroalimentaire s'informatise : « Agreste primeur » n°200, octobre 2007
- Enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication 2007: « Agreste primeur » à paraître, second semestre 2008

Enquête sur les matières premières pour l'alimentation des animaux de ferme

- Les matières premières pour aliments composés en 2006 – L'année des tourteaux de colza : « Agreste primeur » n° 203, décembre 2007
- Principaux résultats de l'enquête 2006 : « Agreste Chiffres et données agroalimentaires » , n°155, février 2008

Publications de synthèse

- "Agreste Conjoncture bulletin mensuel" n°1 à 12 (mensuel).
- Supplément trimestriel conjoncture IAA de "Agreste Conjoncture note mensuelle" Agreste Graph-Agri : l'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires 2007 et 2008.

7. Suivi des travaux prévus au programme moyen terme 2004-2008

7.1. Tableau de suivi

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête "changements organisationnels et informatisation" (COI-TIC)	Département DAT Insee - DARES - SESSI - SCEES - CERECQ - CEE	Fin 2005-début 2006	Renouvellement (partie COI)	Participation sous l'égide de l'Insee qui en est le maître d'œuvre aux phases d'exploitation et de diffusion
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département SSE de l'Insee, SESSI, SCEES	Annuel	Règlement européen 808/2004 du 21/04/04	Volet TIC de l'enquête COI-TIC pour réponse sur 2005 et enquête TIC 2007 pour réponse sur 2006. Participation du Scees aux phases de préparation et d'exploitation
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	Extension du champ de l'enquête par les IAA et les scieries pour protéger l'environnement à l'ensemble des établissements de 10 salariés et plus. Déchets : définition pour la réponse 2004 d'un premier dispositif coordonné par l'Ifen s'appuyant sur les déclarations des déchets dangereux adressées aux Drire et sur une enquête Ademe sur les déchets industriels Mise en place d'un dispositif amélioré pour la réponse 2006, bâti sur les déclarations aux Drire pour les déchets dangereux, sur une enquête Sessi pour les déchets banals et sur un dispositif ad hoc pour les déchets organiques des IAA
Enquête sur les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation	SCEES	Pluriannuelle - date proposée 2006 (après 1996 et 2001)	Unités exclues du champ de l'EAE	Réalisation au second semestre 2006. Exploitation et publications des résultats en 2007.
Enquête "matières premières utilisées pour l'alimentation animale"	SCEES	programmée pour 2004 puis 2007	Enquête triennale	Enquête réalisée en 2004 et 2007 Publication des résultats sous la forme d'un Agreste primeur en novembre 2004 et d'un Chiffres & Données en 2005 Publications des résultats de l'enquête 2007 sont sous forme d'un Agreste Primeur et d'un Chiffres et Données début 2008
Enquêtes thématiques diverses	SESSI -SCEES - SESP	A déterminer.	Selon actualité et demandes européennes.	Participation à l'enquête « moyens et modes de gestion de l'immatériel » en 2004-2005 »

Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES Département SSE de l'Insee- DEP	- CIS4 en 2005 - Enquête innovation dans l'industrie 2006	Décision n°1608/2003/CE et règlement n°1450/2004 de la Commission	Participation aux phases de préparation et exploitation. Collecte centralisée par le SESSI sur l'ensemble du champ sectoriel des enquêtes Innovation 2002-2004 (CIS4) Innovation 2004-2006 (CIS2006) Effectué sur le champ étendu aux unités de 10 salariés et plus
Enquête annuelle d'entreprise (EAE) Premiers résultats : juillet n+1 Résultats définitifs : décembre n+1	SCEES	permanent		
Enquêtes de branche mensuelles, annuelles	SCEES, organisations professionnelles	permanent	Enquêtes déléguées sous charte de qualité	Rapport de qualité présenté chaque année.
Enquêtes annuelle et pluriannuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	SCEES	permanent	Les gros consommateurs sont enquêtés tous les ans dans le cadre de l'enquête annuelle. Les petits et moyens consommateurs sont enquêtés tous les 4 ans. Application pleine et entière du règlement en termes de champ à partir de 2005.	Réalisation de l'enquête pluriannuelle en 2006 sur l'année de constat 2005 sur l'ensemble du champ des IAA. Réalisation des enquêtes annuelles auprès des gros consommateurs et estimation des résultats des petits et moyens consommateurs sur la base des résultats observés lors de la dernière enquête quadriennale.
Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement	SCEES	permanent	Conformément au règlement, les dépenses courantes sont observées seulement tous les 3 ans. Les dépenses d'investissement et d'études sont suivies tous les ans. Application pleine et entière du règlement en termes de champ à partir de 2005.	Réalisation en 2004 de l'enquête triennale sur l'ensemble des dépenses pour protéger l'environnement sur l'ensemble du champ. Renouvellement en cours de cette opération en 2008 sur l'année de constat 2007 pour les unités de 20 salariés et plus. Suivi annuel des dépenses d'investissement et d'études sur le champ des 20 salariés et plus depuis 2005.
Dématérialisation de la collecte	SCEES	Démarrage en 2006 sur la charcuterie	Toutes les enquêtes Ipi ont une collecte Internet	Extension de ce mode collecte à d'autres types d'enquêtes prévues.

7.2. Tableau des enquêtes de branche, réalisées ou coordonnées par le Scees

Code NAF	ACTIVITE	Organismes chargés des enquêtes de branche	Commentaires	Périodicité	ProdCom
10.11Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Fédération française de industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viandes Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Ateliers de découpe de volailles et de lapins</i>	T	non
10.12Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Ateliers de découpe de volailles et de lapins</i>	T	non
10.13A	Préparation industrielle de produits à base de viande	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés		A	oui
		Fédération française de industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viandes Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication de charcuterie</i>	M	non
10.20Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	Adépale-CITPPM : Confédération des Industries de Traitement des Produits des Pêches Maritimes		A	oui
		Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés			
		Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais			
		Fédération française de industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viandes Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication Poisson et produits préparés de la pêche</i>	M	non
10.31Z	Transformation et conservation de pommes de terre	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés		A	oui
		Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais			
		FEDALIM-Fédération nationale des transformateurs de pommes de terre			
		L'ALLIANCE 7 Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication légumes transformés</i>	M	non
10.32Z	Préparation de jus de fruits et légumes	L'ALLIANCE 7		A	oui
		Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		L'ALLIANCE 7	Aliments adaptés à l'enfant (V/CA)	M	oui
		<i>Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits</i>	<i>Quantité vendue de jus de fruits et de légumes, nectars de fruits</i>	M	non
10.39A	Autre transformation et conservation de légumes	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés		A	oui
		FEDALIM -Fédération des industries condimentaires de France Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication Légumes transformés</i>	M	non

Code NAF	ACTIVITE	Organismes chargés des enquêtes de branche	Commentaires	Périodicité	ProdCom
10.39B	Transformation et conservation de fruits	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés		A	oui
		Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais			
		L'ALLIANCE 7			
		Huileries de France		M	non
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication fruits transformés</i>		
10.41A	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Huileries de France		A	oui
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		M	non
		<i>Huileries de France</i>	<i>Fabrication d'huiles brutes</i>		
10.41B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Huileries de France		A	oui
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		M	non
		<i>Huileries de France</i>	<i>Fabrication d'huiles raffinées</i>		
10.42Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	Chambre syndicale de la margarine et des industries des corps gras alimentaires		A	oui
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		M	non
		<i>Chambre syndicale de la margarine et des industries des corps gras alimentaires</i>	<i>Fabrication margarines et matières grasses composées</i>		
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication lait de vache et ses dérivés, fabrication lait de brebis et ses dérivés</i>		
10.51A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication lait de vache et ses dérivés, fabrication lait de brebis et ses dérivés</i>	M	non
10.51B	Fabrication de beurre	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication lait de vache et ses dérivés</i>	M	non
10.51C	Fabrication de fromage	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication lait de vache et ses dérivés, fabrication lait de brebis et ses dérivés</i>	M	non
10.51D	Fabrication d'autres produits laitiers	Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais		A	oui
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		M	non
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication lait de vache et ses dérivés, fabrication lait de brebis et ses dérivés</i>		
10.52Z	Fabrication de glaces et sorbets	Syndicat des fabricants industriels de glaces, sorbets et crèmes glacées	Crèmes glacées, glaces, sorbets et desserts glacés	A	oui
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication glaces, crèmes glacées, sorbets et desserts glacés</i>	M	non
10.61A	Meunerie	L'ALLIANCE 7		A	oui
		Office national interprofessionnel des grandes cultures			
		L'ALLIANCE 7		M	oui
10.61B	Autres activités du travail des grains	L'ALLIANCE 7		A	oui
		Office national interprofessionnel des grandes cultures			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		L'ALLIANCE 7		T	oui
		L'ALLIANCE 7		M	oui

Code NAF	ACTIVITE	Organismes chargés des enquêtes de branche	Commentaires	Périodicité	ProdCom
10.62Z	Fabrication de produits amylacés	Coop de France déshydratation		A	oui
		Huileries de France			
		Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés	Ventes Produits amylacés	S	oui
		L'ALLIANCE 7		M	oui
		Huileries de France	Fabrication Huiles brutes et tourteaux, huiles raffinées	M	non
		Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés	Fabrication Produits amylacés		
10.71A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais		A	oui
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
10.72Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais		A	oui
		L'ALLIANCE 7			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		L'ALLIANCE 7		M	oui
10.73Z	Fabrication de pâtes alimentaires	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés		A	oui
		Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais			
		Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES	Fabrication Pâtes fraîches et plats préparés à base de pâtes ou de semoule	M	non
		Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France	Fabrication de pâtes alimentaires et couscous		
10.81Z	Fabrication de sucre	Coop de France déshydratation		A	oui
		L'ALLIANCE 7			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		Syndicat des fabricants de sucre d' l'île de la Réunion			
		L'ALLIANCE 7		T	oui
		Chambre syndicale des raffineurs et des conditionneurs de sucre de France	Fabrication Sucre	M	non
		Syndicat des fabricants de sucre d' l'île de la Réunion	Fabrication Sucre		
10.82Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	L'ALLIANCE 7		A	oui
		L'ALLIANCE 7		T	oui
10.83Z	Transformation du thé et du café	Confédération Nationale du café		A	oui
		FEDALIM-Syndicat du thé et des plantes à infusion			
		Confédération Nationale du café	Transformation du café	M	non
10.84Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés		A	oui
		Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais			
		FEDALIM -Fédération des industries condimentaires de France			
		FEDALIM-Syndicat national des fabricants de vinaigres			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			

Code NAF	ACTIVITE	Organismes chargés des enquêtes de branche	Commentaires	Périodicité	ProdCom
10.85Z	Fabrication de plats préparés	Adépale-CITPPM : Confédération des Industries de Traitement des Produits des Pêches Maritimes		A	oui
		Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés			
		Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais			
		Fédération française de industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viandes			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		M	non
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>			
10.86Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	L'ALLIANCE 7		A	oui
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	non
		L'ALLIANCE 7			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>		M	oui
		L'ALLIANCE 7		M	non
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>			
10.89Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Adépale-FIAC : Fédération Française des Industries d'Aliments conservés		A	oui
		Adépale-SYNAFAP : Syndicat National des Fabricants de Plats Préparés Frais			
		FEDALIM-Syndicat national des fabricants de bouillons et potages			
		L'ALLIANCE 7			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	non
		<i>FEDALIM-Syndicat national des fabricants de bouillons et potages</i>	<i>Matières premières</i>		
		<i>L'ALLIANCE 7</i>	<i>Matières premières</i>		
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>		T	oui
		<i>L'ALLIANCE 7</i>		M	non
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrications Préparations alimentaires diverses</i>		
<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication Lait de vache et ses dérivés, Lait de brebis et ses dérivés</i>				
10.91Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Coop de France déshydratation		A	oui
		Coop de France Nutrition animale			
		Syndicat national des industriels de la nutrition animale			
		<i>Coop de France Nutrition animale</i>	<i>Fabrication Aliments composés pour animaux</i>	S	non
		<i>Syndicat national des industriels de la nutrition animale</i>		M	non
		<i>Coop de France Nutrition animale</i>	<i>Fabrication Aliments composés pour animaux</i>		
<i>Syndicat national des industriels de la nutrition animale</i>					
10.92Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	<i>Coop de France Nutrition animale</i>	<i>Fabrication Aliments composés pour animaux</i>	M	non
		<i>Syndicat national des industriels de la nutrition animale</i>		S	non
		<i>Coop de France Nutrition animale</i>	<i>Fabrication Aliments composés pour animaux</i>		
		<i>Syndicat national des industriels de la nutrition animale</i>			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication Aliments pour animaux familiers</i>	M	non

Code NAF	ACTIVITE	Organismes chargés des enquêtes de branche	Commentaires	Périodicité	ProdCom
11.01Z	Production de boissons alcooliques distillées	Fédération française des spiritueux		A	oui
		SCEES BSEP			
11.03Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits	Syndicat national des transformateurs cidricoles		A	oui
11.04Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées	Conseil national des vins aromatisés		A	oui
11.05Z	Fabrication de bière	Association des Brasseurs de France		A	oui
		<i>Association des Brasseurs de France</i>		M	non
11.06Z	Fabrication de malt	Association des Malteurs de France		A	oui
11.07A	Industrie des eaux de table	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication Eaux conditionnées et boissons rafraîchissantes</i>	M	non
11.07B	Production de boissons rafraîchissantes	Association des Brasseurs de France		A	oui
		L'ALLIANCE 7			
		Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES			
		Syndicat national des fabricants de sirops			
		Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits		A	non
		<i>L'ALLIANCE 7</i>			
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>		M	oui
		<i>L'ALLIANCE 7</i>			
		<i>Association des Brasseurs de France</i>	<i>Vente en quantité de bière</i>	M	non
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>Fabrication eaux conditionnées et boissons rafraîchissantes</i>		
<i>Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits</i>	<i>Vente en quantité de boissons aux fruits</i>				
	<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication Lait de vache et ses dérivés, Lait de brebis et ses dérivés</i>			
16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
16.10B	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
16.22Z	Fabrication de parquets assemblés	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
16.24Z	Fabrication d'emballages en bois	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
20.14Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES	Alcool éthylique de fermentation	A	oui
20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES	caséinates et colle	A	oui
		<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>	<i>caséinates et colle</i>	A	non
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication Lait de vache et ses dérivés, Lait de brebis et ses dérivés</i>	M	non
46.33Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES		A	oui
		<i>Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions</i>	<i>Fabrication Lait de vache et ses dérivés, Lait de brebis et ses dérivés</i>	M	non
02.10Z	Sylviculture et autres activités forestières	<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>		A	non
02.20Z	Exploitation forestière	<i>Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES</i>		A	non

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- . Bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation

1. Exposé de synthèse

En 2009, l'activité de la DEPP se concentrera autour de l'amélioration de la qualité que ce soit en termes méthodologiques (changement de nomenclature d'activités et de produits, expertise de la constitution de la base de sondage de l'enquête auprès des entreprises) qu'en termes de mise à disposition de l'information (délais, chiffrages provisoires et définitifs,...), des bilans qualité des enquêtes R&D devant être réalisés sur cette même période.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Exploitation du Volet chercheurs, enquête complémentaire de l'enquête auprès des entreprises (structure d'âge, de diplômes, nationalité, mouvement d'entrée, sortie de la fonction recherche des entreprises), cette enquête biennale porte sur les résultats 2007, elle a été lancée en mars 2008.

2.2 Nouvelles exploitations de systèmes d'information ou de collectes sous statut administratif

- **Exploration des données administratives DADS pour identifier les entreprises employant des Chercheurs**

En 2009, le bureau exploitera des extractions des DADS pour étudier dans quelle mesure cette source permettrait de mieux repérer les entreprises qui exécutent de la R&D.

- **Enquête sur les ressources globales R&D des universités**

Cette enquête menée auparavant par la direction de la recherche est réalisée par la DEPP depuis 2005. L'information sur les comptes financiers des établissements d'enseignement supérieur, après un test d'utilisation des remontées administratives en 2008, pourrait venir compléter l'interrogation sur les ressources. Par ailleurs des travaux d'exploitations des systèmes d'informations RH seront menés pour reconstituer un décompte des personnels de recherche des établissements d'enseignement supérieur.

- **Enquête sur recherche clinique des CHU et CLCC**

L'enquête Recherche Clinique conjointe ministère de la recherche/ministère de la santé a été adaptée en 2008 afin de s'appuyer sur les données qui vont être intégrées dans le SI sur les essais cliniques (mis en place dans les CHU à partir de 2008). A partir de 2009, elle devrait être renseignée, pour la partie décrivant les protocoles de Recherche, à l'aide de ce système d'information hospitalier.

2.3 Travaux statistiques renouvelés

- **Enquête R&D auprès des entreprises**

Expertises sur la constitution de la base de sondage de l'enquête et travaux d'amélioration méthodologiques. L'exercice 2007 collecté en 2008 devrait notamment apporter des informations quant à la représentation des pôles de compétitivité dans l'enquête.

- **Système d'enquêtes R&D auprès des organismes publics**

L'obligation, liée à la mise en œuvre de la LOLF, de calculer les mêmes indicateurs pour les organismes de recherche conduit à l'adaptation des enquêtes ou des remontées administratives et la

systematisation des extractions à partir des systèmes de gestion des dits organismes qui a débuté en 2008.

Les calendriers des enquêtes devra être revu pour étudier la faisabilité de produire des estimations avancées.

3. Opérations répétitives

Enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951

33	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels	Obligatoire
37	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP	

Collectes sous statut administratif

35	Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
36	La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
	Les ressources globales auprès des établissements d'enseignement supérieur et bonus qualité recherche
15	Les budgets R&D des collectivités territoriales
38	Les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIREs (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur)

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pour les enquêtes sur la R&D auprès des entreprises, on notera la volonté de progresser vers la dématérialisation des réponses, grâce au site Internet dédié.

Les modalités de réponses « groupées » dans le cas de grandes entreprises ou de groupes seront étudiées.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D.

La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site REPERES (voir ci-dessous).

Enfin, la création des pôles de compétitivité et des différentes structures de recherche prévues dans la loi d'orientation de la recherche va accroître la demande de données régionales ou locales. Contribution à l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région (outil DEPP).

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

Les enquêtes R&D dans leur ensemble devraient permettre de répondre aux attentes de chiffrages de groupes de travail issus du Grenelle de l'environnement. Des travaux d'expertise sont menés en 2008.

5.3 Aspects européens

La DEPP est tenue par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2. Elle participera aux études préparatoires sur les indicateurs de court terme.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part de la DEPP, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi, et d'abord, sur le fond, car les indicateurs adoptés révéleront la conception de la recherche qui prévaudra au niveau européen et ils auront finalement un impact sur les politiques suivies.

6. Publications

Ont été publiés : - :

'Jaune' budgétaire sur l'État de la recherche : la cinquième partie de l'annexe au PLF (Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures – dit « Jaune budgétaire ») analysant l'effort de recherche et développement en France, dans le monde et les activités des régions en la matière. - août

Les Notes Recherche :

- La recherche en Biotechnologie des entreprises implantées en France entre 2000 et 2004.
- Dépenses de recherche et développement en France en 2005 Premières estimations en 2006
- L'innovation dans les entreprises ayant une activité interne de R&D
- Dépenses de recherche et développement en France en 2004 Premières estimations en 2005
- L'externalisation de la R&D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ?- Les configurations régionales des activités de recherche et développement en France en 2003
- Dépenses de recherche et développement en France en 2003 Premières estimations en 2004
- Un panorama international des mécanismes nationaux des aides fiscales à la recherche et à l'innovation
- Les relations interentreprises en R&D
- Dépenses de recherche et développement en France en 2002 Premières estimations en 2003
Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise
- Les dépenses de R&D en santé en France en 2001
- Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise
- Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises

Les dossiers

- Recherche & Développement en France : Résultats 2002, estimations 2003

Revue "Éducation et formation" Les Biotechnologies

Repères et références statistiques – septembre

Pour mémoire : sites Internet sous la responsabilité éditoriale de la DEPP

Les publications de la DEPP actualités et archives sur le site du ministère, rubrique « évaluation et statistiques » : <http://www.education.gouv.fr/stateval> et <http://www.recherche.gouv.fr>

REPÈRES : Ressources Pour une Economie de la REcherche et de la Science
<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2012

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Expertise de la base de sondage de l'enquête R&D auprès des entreprises	Depp Département SSE de l'Insee	2009 / 2010		
Aménagements des calendriers d'enquêtes en vue de produire des chiffres provisoires pour les RAP et PAP (Lolf)	DEPP	2009 / 2010		
Constitution d'un répertoire unités mixtes de recherche publique	DEPP - Département SSE de l'Insee			Projet intégré dans le cadre de cohérence SI Recherche (DGRI).
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEPP			Prévu comme opérationnel en 2008.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Direction des affaires financières
- . Observatoire Économique de la Défense

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire économique de la Défense (OED), qui est le service statistique du ministère de la défense, est rattaché à la sous-direction des affaires économiques, fiscales et internationales de la direction des affaires financières.

Au titre de sa mission de service statistique, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère statistique, économique et financier, qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : la base SANDIE (base des statistiques annuelles sur la défense, son industrie et ses entreprises), le Recensement des agents de la Défense, ainsi que le Recensement des marchés publics de la Défense. Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la Défense.

2. Travaux nouveaux pour 2009

Projet de coopération avec l'Allemagne pour la publication d'un annuaire de la défense franco-allemand qui s'inspirerait de l'annuaire statistique de la Défense publié par l'OED depuis 1998.

3. Opérations répétitives

L'annuaire statistique de la Défense

L'*Annuaire statistique de la Défense* regroupe les principales données relatives aux aspects économiques, budgétaires, industriels et sociaux du domaine de la défense.

Il est diffusé par la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD), en 4 500 exemplaires environ, qui en fait généralement une présentation à la presse. La dixième édition est prévue pour l'automne 2009. Elle sera également présentée sur le site Internet du Ministère et accessible par le nouveau portail de la statistique publique.

Constitution et exploitation de la base de données SANDIE « Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la défense, à partir de diverses sources d'informations.

Constituée à l'origine par des fichiers d'origine administrative du ministère de la défense, cette base est également enrichie régulièrement par des données en provenance d'enquêtes statistiques publiques ayant des rubriques « défense » (enquêtes sur la R&D dans les entreprises, enquêtes régionales sur la sous-traitance aéronautique), qui permettent de la compléter pour des études particulières, sous réserve de l'avis favorable du comité du secret statistique du Cnis.

Le compte satellite de la Défense

Les travaux sur le compte satellite s'effectuent actuellement en base 2000. Le changement de base s'est opéré au cours de l'année 2005 et les travaux de consolidation et rétropolation se sont poursuivis en 2006 et 2007. Un compte satellite définitif est actualisé annuellement.

Le recensement des agents de la Défense

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED élabore annuellement un recensement exhaustif des agents militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers de paye, et saisit ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc.). Ces données, collectées au niveau individuel, font l'objet d'exploitations et d'analyses systématiques (statistiques d'effectifs et de rémunérations, flux d'entrées-sorties, calculs

de GVT) et d'une diffusion partielle, en ce qui concerne les données agrégées, vers les services fournisseurs ainsi que la Direction financière. Ces travaux devraient fournir des éléments permettant le pilotage de la masse salariale, devenu nécessaire avec la mise en place de la LOLF.

Les principaux résultats statistiques de ce recensement sont également largement repris dans l'*Annuaire statistique de la Défense*.

Le recensement des marchés publics de la Défense

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la défense, aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc.). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire Sirene, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la Défense.

L'analyse économique de la Défense

Les diverses analyses et études statistiques de l'OED sont utilisées dans une présentation annuelle de l'économie de la Défense, réalisée sous l'égide du Conseil économique de la Défense, et intégrée dans une publication de ce dernier. Le but de ce travail est de dresser un panorama de l'économie de la défense, en France, en Europe et dans le reste du monde, à travers les statistiques comparées des budgets de défense et de l'offre industrielle d'armement, pour éclairer les choix de politique nationale de Défense et leurs implications financières.

Etudes économiques

L'OED réalisera ou sous-traitera en 2009 des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur des thèmes spécifiques.

Les principaux thèmes d'études qui sont développés par l'OED relèvent de l'économie industrielle et de l'économie publique et portent une attention particulière à la base industrielle et technologique de Défense. Ces études recouvrent des champs variés : R&D, innovation, relations interentreprises, cadre réglementaire et contractuel de relations Etat/entreprises, performance à l'exportation, restructurations industrielles, internationalisation et concentration des firmes, impact régional des dépenses de défense, et développement d'outils d'aide à la décision prenant en compte les implications de long terme des choix, dans les domaines de l'investissement et de la dynamique industrielle. En outre, l'exploration des apports des nouvelles théories de l'économie du travail à l'économie de la Défense constituera de nouvelles orientations d'études.

Collaboration aux travaux de l'Insee concernant le recensement de la population et les répertoires d'équipements communaux

Dans le cadre du recensement de la population d'une part, et du répertoire des équipements communaux d'autre part, l'OED jouera en 2009 son rôle de correspondant de l'Insee au ministère de la Défense pour la constitution de répertoires de casernes (qui servent pour le recensement des communautés militaires) et d'équipements concernant la Défense.

6. Publications et séminaires

Publications

- *Annuaire statistique de la défense*
- Divers articles économiques et statistiques dans les revues « *ECODEF* » (6 numéros / an)
- Rapports d'étude de l'OED
- *Le Compte satellite de la Défense*
- *Economie de la défense 2007* (publication réalisée pour le compte du Conseil économique de la Défense) – sous réserve

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Constitution de la base de données SANDIE	OED	Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises.	Mise à jour permanente	En cours

Pour information

PROGRAMMES DES SERVICES RATTACHÉS À D'AUTRES FORMATIONS

Page

FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI 54

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises et
des établissements 57

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Direction générale des douanes et droits indirects
 . Département des statistiques et études économiques

1. Exposé de synthèse

En 2009, l'action de la douane s'articulera autour de trois axes :

- **la collecte** : poursuite des efforts de dématérialisation de la déclaration d'échanges de biens. La téléprocédure « DEB sur Prodou@ne », qui permet de réaliser une déclaration d'échanges de biens par Internet, offrira la possibilité d'une importation de données à partir des systèmes d'information privés. Le réseau de collecte sera adapté, à la fois en terme d'outils et d'organisation, pour tenir compte de la dématérialisation croissante des relations avec les entreprises déclarantes et améliorer le suivi des entreprises et l'exhaustivité de la collecte.

- **le traitement** : poursuite du chantier de rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique et effort d'amélioration de la qualité. Après l'adaptation en 2008 aux nouveaux outils DELTA de dédouanement dématérialisé, la chaîne statistique devra être adaptée aux nouvelles exigences d'Eurostat (variables supplémentaires et procédures de dédouanement centralisées, notamment), ainsi qu'aux besoins de RESANE (mise en place d'une approche groupe en plus de l'approche entreprise) . L'effort de qualité conduira notamment à passer en revue avec attention la pertinence des procédures de contrôle et de redressement.

- **la diffusion** : développement des services offerts gratuitement sur le site Internet des statistiques du commerce extérieur et rationalisation de l'offre de produits de diffusion sur papier et cédérom. La nouvelle nomenclature CPF Rev2 2008 sera mise en place et les données seront réropolées sur dix ans.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête sur les coûts des services liés au commerce international, qui avait été conduite en 2005, sera renouvelée en 2009. Elle a pour objectif de mesurer le coût des services de transport et d'assurance inclus dans la facturation globale des marchandises échangées avec les pays étrangers. Dans les statistiques douanières, la valeur des exportations est mesurée à la sortie du territoire économique (valorisation FAB – franco à bord) et celle des importations est mesurée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF – coût assurance fret inclus). L'application aux importations d'un taux de correction CAF FAB, issu des résultats de l'enquête, permet d'effacer ce biais. Les résultats de l'enquête sont principalement utilisés par la direction de la balance des paiements (Banque de France) et le département des comptes nationaux de l'INSEE.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

Les anticipations sur révisions pour déclarations tardives et les estimations des échanges sous les seuils déclaratifs, qui avaient été mises en place en 2004, seront améliorées en 2009. L'estimation de la valeur statistique à partir de la valeur facture sera affinée, en utilisant notamment les résultats de l'enquête citée plus haut. Les travaux d'études concernant les entreprises participant au commerce extérieur seront poursuivis et approfondis et la publication de notes d'analyse sera développée.

3. Opérations répétitives

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers, la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel accompagné de fiches sectorielles et géographiques, ainsi que des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 500 postes).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La douane est activement mobilisée en faveur de la dématérialisation et de l'allègement de la charge statistique des entreprises, en coordination avec Eurostat et avec les administrations françaises concernées.

En 2009, la dématérialisation complète des déclarations en douane s'achèvera. Les centres de collecte continueront à être mobilisés pour promouvoir les outils de dématérialisation de la déclaration d'échanges de biens (DEB) ; les indicateurs de dématérialisation, qui progressent régulièrement, continueront à être suivis attentivement.

L'action de mesure et de réduction des coûts administratifs (MRCA) menée en 2008 permettra de disposer d'indicateurs de la charge administrative liée à la DEB. Des améliorations du processus de collecte seront alors envisagés.

Enfin, les seuils déclaratifs seront modifiés pour tenir compte des décisions d'Eurostat, qui devrait abaisser les taux de couverture minimaux des échanges intra-communautaires, et notamment des importations.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1 Aspects régionaux et locaux

L'évolution de la réglementation douanière rend de plus en plus difficile la localisation des marchandises. Les déclarations en douane peuvent en effet être centralisées dans un seul bureau, français ou étranger, quel que soit le lieu de passage de la marchandise. Les statistiques régionales et locales continueront d'être établies selon le seul critère de la localisation du siège social de l'opérateur.

5.2 Aspects « environnement »

La statistique douanière ne traite pas de questions environnementales.

5.3 Aspects européens

Les statistiques douanières sont transmises tous les mois, au plus tard 40 jours après la fin du mois observé, à Eurostat, qui les compile pour ses besoins propres et ceux de la Banque centrale européenne.

La douane suivra attentivement les travaux d'Eurostat et participera régulièrement au comité Intrastat/Extrastat et aux différents groupes de travail qui en émanent. En 2009 encore, les travaux sur la simplification d'Intrastat devraient occuper une partie des débats de ces comités.

La révision des règlements statistiques Intrastat et Extrastat, qui sont actuellement en procédure de co-décision, devrait être achevée en 2009.

6. Diffusion des travaux

La diffusion des travaux statistiques sur le commerce extérieur passe par quatre vecteurs principaux :

- dossier ou notes d'analyse disponibles sur papier ;
- diffusion sur le site Internet « lekiosque », qui est intégré dans le portail de la statistique publique ;
- abonnements électroniques personnalisés ;
- productions lourdes diffusées sous forme de CD-Rom.

En 2009, la priorité continuera à porter sur la rationalisation des productions lourdes et le développement de la diffusion par Internet. Les notes d'analyse et les fiches thématiques devraient être développées et publiées en ligne.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

1. Exposé de synthèse

En 2009, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de quatre axes :

- Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises repose actuellement sur la publication de deux « Informations rapides » mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises et sur la publication d'un « Insee première » en janvier n+1 faisant le bilan des créations d'entreprises de l'année n.

Dans le cadre de la réforme du système de publication des Informations rapides, d'entreprises seront redéfinies selon le nouveau format standardisé. De plus, l'Informations rapides concernant les créations d'entreprises classées actuellement en « Autres indicateurs » sera reclassée dans le groupe des « principaux indicateurs ».

Par ailleurs, des produits standards sont également constitués chaque année et mis à disposition sur le site Insee.fr, permettant de réaliser des tableaux à partir de fichiers détail.

- Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur

En 2009, sera menée la deuxième interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2006 du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). Le changement de nomenclature intervenu entre la première et la deuxième interrogation nécessitera au préalable une recodification du fichier de lancement de l'enquête.

Par ailleurs, des exploitations supplémentaires des résultats de la première interrogation, réalisée en septembre 2006 - fichier de résultats disponibles depuis la rentrée 2007, pourront être réalisées.

- La mise à disposition de la statistique rénovée de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3

L'année 2009 verra aboutir les travaux de rénovation de la statistique de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3. Cette rénovation se traduit essentiellement par l'intégration des concepts européens et par la mise en place auprès des utilisateurs de nouveaux fichiers facilitant les études sur le sujet.

La première partie de cette refonte portant sur les données conjoncturelles a été réalisée et mise à disposition dès le début de l'année 2007.

La seconde partie de la refonte porte sur les données structurelles. La première phase portant sur la population des entreprises actives et celles créées en 2006 (en date d'événement) devraient être mises à disposition en juin 2008. La seconde phase sur les cessations d'entreprises et le suivi de la pérennité des nouvelles entreprises sur 5 ans devraient être mises à disposition au plus tard, en synchronisation avec le calendrier d'Eurostat, en juin 2009.

- La participation aux travaux européens

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Démographie des entreprises » et « Répertoires d'entreprises ».

La collecte volontaire d'informations sur la démographie des entreprises, à laquelle participait la France, est remplacée à partir de 2009 par une collecte obligatoire prévue dans le nouveau règlement des statistiques structurelles.

Le nouveau règlement sur les répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques a été adopté par le Parlement le 25 octobre 2007 et sa publication est attendue d'ici mars 2008.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Les enquêtes nouvelles

Réalisation en septembre 2009 de la deuxième interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2006 du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). Le fichier de lancement de l'enquête sera préalablement recodifié selon la nouvelle nomenclature d'activité NAF rév. 2.

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

Le basculement de la démographie conjoncturelle en NAF Rev. 2 est prévu pour début 2009. Les travaux préparatoires seront réalisés en 2008.

Les travaux de recodification concernant la démographie structurelle seront conduits en 2009 afin d'être disponible au plus tard en juin 2010 dans le cadre de l'annexe 9 du règlement européen concernant la transmission de données de démographie d'entreprises à Eurostat en NAF rév. 2.

3. Opérations répétitives

- Constitution des séries mensuelles de créations d'entreprises
- Constitution des séries mensuelles de défaillances d'entreprises
- Réalisation du bilan de la création d'entreprises de l'année écoulée
- Constitution des différents fichiers de la démographie des entreprises et alimentation en données annuelles de bases de données et de publications sur le thème de la démographie économique.

4. Aspects particuliers du programme 2009

4.1. Aspects régionaux et locaux

Pas d'évolution prévue : les travaux sur la démographie des entreprises sont depuis toujours exploitables au niveau régional et l'enquête SINE est représentative au niveau régional. Par ailleurs de nombreuses extensions régionales ont été réalisées dans le cadre des dispositifs SINE 2002 et SINE 2006.

4.2. Aspects européens

L'Unité poursuivra sa participation à deux groupes de travail : le groupe « **Répertoires d'entreprises et unités statistiques** » et le groupe « **Démographie des entreprises** ». Il continuera à apporter le cas échéant son concours à la Task Force sur les facteurs de réussite des nouvelles entreprises.

La réponse sur les « Répertoires d'entreprises et unités statistiques » est réalisée en 2008 et pour la première fois à partir de Sirene 3. La réponse sur la « démographie des entreprises », pour juin 2009, sera reconstruite à partir des nouvelles données de démographie des entreprises issues de Sirene 3 depuis début 2007, données mieux harmonisées avec les concepts préconisés par Eurostat.

5. Diffusion des travaux

- Publication dans *Informations Rapides* des mensuelles de créations d'entreprises ;
- Publication dans *Informations Rapides* des mensuelles de défaillances d'entreprises ;
- Publication dans *Insee Première* du bilan de la création d'entreprises de l'année écoulée ;
- Publication dans *Insee Première* d'analyses réalisées à partir du dispositif SINE ;
- Publication dans *Insee Résultats* de résultats issus du dispositif SINE ;
- Mises en ligne sur *Insee.fr* de fichier détail :
 - sur le parc des entreprises et des établissements du secteur marchand non agricole ;
 - sur les créations annuelles d'entreprises et d'établissements du secteur marchand non agricole ;
 - parc des entreprises et parc des établissements appartenant à un champ partiel et complémentaire au secteur marchand non agricole.
 - sur chaque nouvelle vague disponible du dispositif SINE.

Parutions 2007 - 2008

- Les créations d'entreprises poursuivent leur hausse en 2006, *Insee Première* n°1120, janvier 2007.
- Créations et créateurs d'entreprises : la génération 2002 trois ans après - *Insee Résultats* n° 30 eco - juin 2007
- Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans, *Insee Première* n°1148, juillet 2007.
- Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi, *Insee Première* n°1167, décembre 2007.
- Un rythme des créations d'entreprises très élevé en 2007, *Insee Première* n°1172, janvier 2008.
- Créations et créateurs d'entreprises - Première interrogation 2006, profil du créateur- *Insee Résultats* n° 34 eco - février 2008.
- Désaisonnalisation des séries mensuelles de créations d'entreprises, *Document de travail* n° E2008/01 - février 2008.

A paraître en 2008 :

- Etude sur la pérennité à 5 ans des nouvelles entreprises - exploitation des 3 vagues de SINE 2002 (2002, 2005 et 2007) dans *Insee Première*.

6. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Démographie des entreprises	Insee, Unité Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements	En cours	Suivi quantitatif ; suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leurs créateurs (programme Sine)

